

## LES EFFETS DES TRANSFERTS NETS SUR LES BAS REVENUS DANS LE CAS DES FAMILLES NON COMPOSÉES DE PERSONNES ÂGÉES

Michael F. Forster

### TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	196
I. Problèmes conceptuels et méthodologiques.....	197
A. Définition de la pauvreté et des bas revenus .....	197
B. Le concept de revenu .....	198
C. Ajustement du revenu en fonction de la taille de la famille et définition de la population de référence .....	200
D. La mesure des bas revenus et de la pauvreté .....	202
1. Taux des bas revenus, écart entre bas revenus et revenus moyens et distribution des bas revenus .....	202
2. Indicateurs synthétiques : l'indice de la pauvreté de Sen ...	203
II. Familles dont le chef est âgé de moins de 60 ans : incidence des transferts nets sur les bas revenus .....	204
A. Taux des bas revenus .....	204
B. Indices de Sen et éléments des bas revenus .....	208
C. Éléments de réduction de la pauvreté .....	211
III. Les familles vulnérables : familles monoparentales et familles nombreuses .....	214
A. Le problème des bas revenus dans les familles monoparentales et dans les familles nombreuses .....	214
B. Les effets des transferts nets .....	218
IV. La pauvreté touchant les enfants et ses éléments .....	222
A. Enfants vivant dans des familles à bas revenus .....	222
B. Les effets des transferts nets .....	224
V. Conclusions .....	228
Bibliographie .....	232
<i>Annexe 1</i> : Enquêtes utilisées pour l'établissement des fichiers de données LIS .....	235
<i>Annexe 2</i> : Seuils de pauvreté en monnaies nationales .....	237

---

L'auteur tient à remercier Sveinbjörn Blöndal, Ann Chadeau, John P. Martin et Peter Scherer pour leurs nombreux et fructueux commentaires et suggestions. Ses remerciements vont également à Anastasia Fetsi, Robert Holzmann, Istvan Toth, Lee Rainwater et Uwe Warner qui ont prodigué des observations utiles sur des versions antérieures de l'étude. Pour la version finale, Isabelle Duong et Caroline de Tombeur ont fourni une aide précieuse. Toute erreur qui subsisterait serait imputable à l'auteur.

---

## INTRODUCTION

Les questions d'équité figurent parmi les priorités des autorités publiques dans tous les pays de l'OCDE. L'existence de barèmes progressifs d'imposition, de divers programmes de garantie de ressources et de systèmes complexes de protection sociale démontre que les sociétés sont prêtes à corriger les résultats du marché par un certain degré de redistribution des revenus. Au cours des années 80, un certain nombre d'analyses (par exemple Saunders et Klau, in OCDE, 1985) ont montré que ces instruments d'intervention pouvaient créer des effets secondaires non voulus sur les incitations. Il est donc important d'évaluer si la politique sociale atteint effectivement ses objectifs affichés pour atténuer l'existence de bas revenus.

La présente étude examine les effets des transferts nets (transferts monétaires moins impôts sur le revenu) sur les bas revenus dans 11 pays de l'OCDE qui ont des réglementations et dispositions sociales assez différentes et dont les approches en matière de politique sociale sont également différentes : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, États-Unis, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. Trois pays supplémentaires, l'Autriche, le Luxembourg et l'Italie, sont inclus dans l'analyse des indicateurs de bas revenus après impôts et transferts. L'analyse est basée sur les données micro-économiques provenant de l'Étude sur les revenus (Luxembourg Income Study – LIS). Deux importantes mises en garde doivent être formulées dès maintenant.

- En premier lieu, la période d'observation est limitée à une seule année se situant au milieu ou à la fin des années 80 : de ce fait, les résultats présentés dans cette étude ne reflètent peut-être pas la situation actuelle en matière de distribution des revenus et de niveau de pauvreté dans les pays étudiés.
- En second lieu, bien que les données de base sur les revenus aient été normalisées afin de les rendre aussi comparables que possible, il subsiste néanmoins certaines différences de définitions et de concepts (voir ci-après). L'étude se concentrera donc sur les variations relatives de plusieurs indicateurs de bas revenus plutôt que sur une comparaison des niveaux absolus.

L'étude couvre la catégorie des familles dont le chef est âgé de moins de 60 ans. Des analyses comparant, pour les différents pays, des données micro-

économiques sur les revenus d'une année du début des années 80 à celles d'une année du milieu ou de la fin des années 80 (par exemple, Rainwater et Smeeding, 1991) montrent un certain déplacement des effets de la pauvreté des personnes âgées vers la population de moins de 60 ans dans de nombreux pays. L'étude accorde une attention particulière aux familles nombreuses et aux familles monoparentales. Une section spéciale est consacrée au phénomène de la pauvreté touchant les enfants. Des études récentes ont montré que ces catégories socio-économiques étaient particulièrement vulnérables à l'insuffisance de ressources.

## I. PROBLÈMES CONCEPTUELS ET MÉTHODOLOGIQUES

### A. Définition de la pauvreté et des bas revenus

Les diverses approches utilisées dans la littérature pour mesurer les bas revenus et la pauvreté présentent toutes un trait commun : la fixation d'un seuil en dessous duquel les individus ou les familles sont considérés comme ayant un revenu insuffisant (seuil de bas revenus) ou comme étant pauvres (seuil de pauvreté). La pauvreté est parfois définie en fonction des dépenses du ménage et non pas du revenu (par exemple, EUROSTAT, 1990). Dans la présente étude, on utilise le bas niveau du revenu (disponible) comme un indicateur de la pauvreté parce qu'il met l'accent sur la capacité des individus et des familles à s'insérer dans le courant principal de la société plutôt que sur leur comportement effectif de dépense.

On peut définir la pauvreté et les bas revenus de trois manières différentes :

- i) L'approche absolue (ou, selon la formulation de Hagenaars et De Vos (1987), « *avoir* moins qu'un minimum absolu défini de manière objective»);
- ii) L'approche relative (-avoir moins *que* /es autres,,) ;
- iii) L'approche subjective (« *estimer* que *l'on* n'a pas assez pour vivre,,).

Le choix d'une approche permettant de définir le bas revenu n'est pas qu'un problème théorique : l'effectif ainsi que la structure de la population en situation de pauvreté peuvent différer considérablement selon la méthode choisie<sup>2</sup>.

La pauvreté absolue, qui constitue la base de la plupart des définitions « officielles » du bas revenu, se réfère à un minimum de subsistance absolu en termes de besoins essentiels (de nourriture, d'habillement, de logement, etc.) La somme du coût de ces biens et services définit alors le niveau du bas revenu<sup>3</sup>. Le principal inconvénient de cette approche tient au caractère arbitraire de la définition des besoins essentiels. Même s'il existe, au niveau national, un consensus sur ce qui constituent les biens et services de base, il sera pratiquement impossible de constituer un panier de produits considérés comme essentiels au niveau international.

L'approche relative tente de surmonter ces difficultés en définissant les bas revenus par rapport aux revenus de la population dans son ensemble, par exemple en fixant le seuil de bas revenus à un certain décile de la distribution des revenus. Elle tient compte des différents niveaux de bien-être existant au sein d'une société et de leur évolution dans le temps. Les mesures relatives permettent aussi de comparer des situations de revenus d'un pays à l'autre parce qu'elles sont indépendantes d'une définition des besoins essentiels d'un pays donné. Traditionnellement, les études comparatives internationales ont fait appel aux méthodes relatives pour déterminer les seuils de bas revenus, par exemple : EUROSTAT (1990), OCDE (1982, 1994) et BIT (1978).

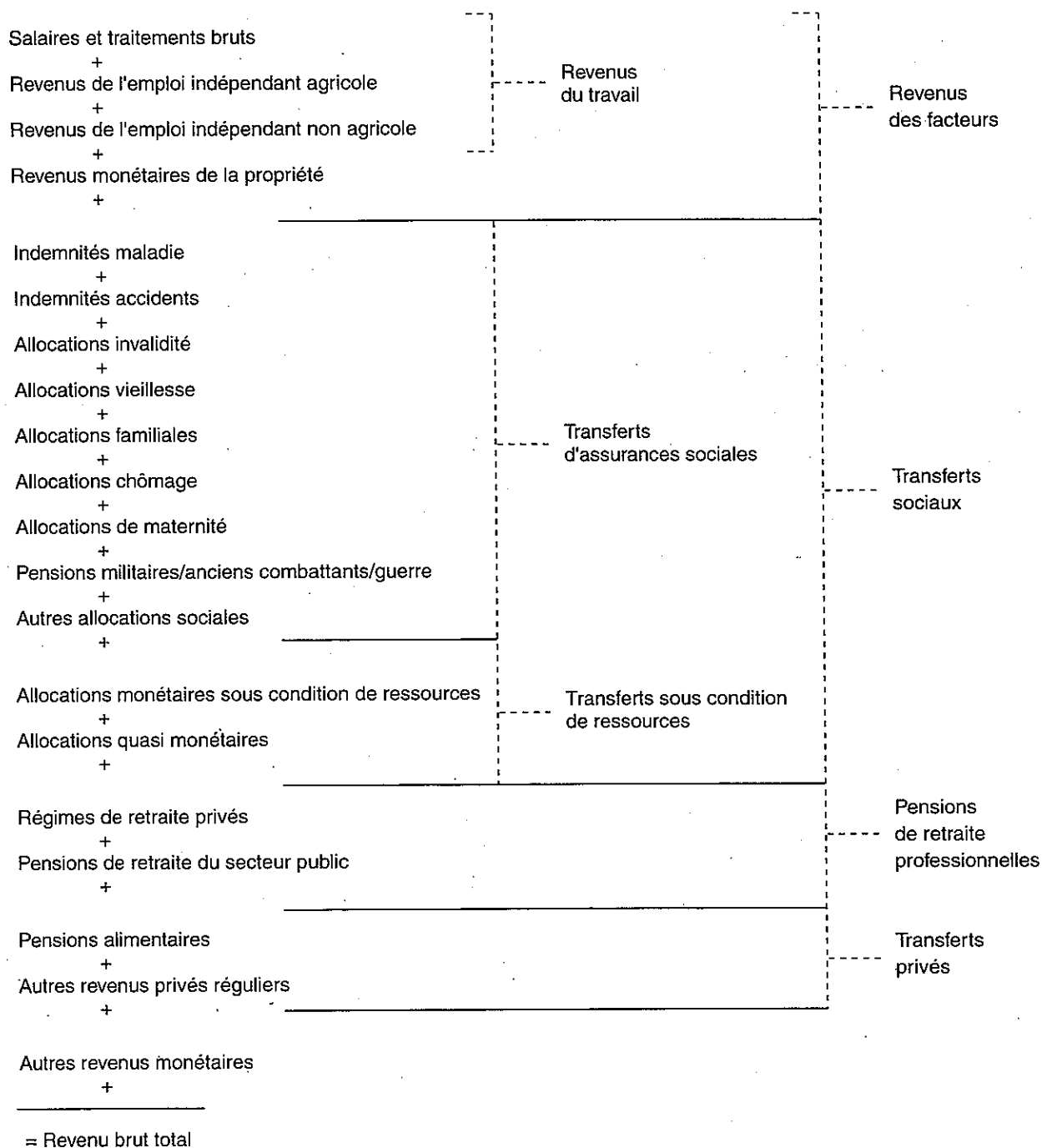
Les mesures relative et absolue peuvent être considérées, l'une et l'autre, comme des indicateurs objectifs de bas revenus. En revanche, les mesures subjectives de bas revenus sont basées sur des enquêtes d'opinion concernant les niveaux de revenus considérés comme étant «juste suffisants». Elles évitent donc le problème que pose la fixation arbitraire de la liste des besoins essentiels par des experts. Les premières études effectuées en Europe et aux États-Unis sur la base des mesures subjectives suggèrent que le niveau de bas revenus qui en est dérivé se situe, généralement, au-dessus de ceux calculés par les méthodes absolues ou relatives traditionnelles (Deleeck et Van den Bosch, 1989; De Vos et Garner, 1989). L'approche subjective présente beaucoup d'attraits parce que le niveau de bas revenus est défini par la population concernée elle-même. Les enquêtes nécessaires sont, toutefois, très rares et la formulation précise des questions relatives au revenu minimum diffère considérablement. Les normes subjectives peuvent donc varier dans le temps et, qui plus est, d'un pays à l'autre. Dans ces conditions, les méthodes subjectives, quoi qu'utiles pour mesurer la population à faible revenu d'un pays donné à un moment donné, ne sont pas, pour l'instant, adaptées à la réalisation d'études comparatives.

La présente étude utilise une approche relative qui définit les bas revenus en pourcentage du revenu disponible. Le revenu médian a été préféré, en tant que point de référence, au revenu moyen dans la mesure où il reflète mieux le niveau de vie le plus courant (c'est-à-dire les ressources nécessaires pour assurer ce niveau de vie). On propose comme écart de référence par rapport au revenu médian un niveau de 50 pour cent de ce revenu (cette solution a été suggérée pour la première fois par Fuchs, 1967). Afin de tester la sensibilité des résultats, on présentera deux seuils de référence supplémentaires, à savoir 40 pour cent et 60 pour cent du revenu médian.

## **B. Le concept de revenu**

Le concept de revenu utilisé pour les analyses des sections II à IV est le revenu familial annuel, ajusté en fonction de la taille de la famille (la procédure d'ajustement est examinée dans la section suivante). Le revenu brut total d'une famille est défini comme égal au revenu marchand augmenté des transferts sociaux publics et des transferts privés tels que les pensions alimentaires pour

Graphique 1. Structure des variables de revenu



Revenu marchand = Revenus des facteurs + pensions de retraite professionnelles.

Revenu disponible = Revenu brut – cotisations obligatoires des travailleurs indépendants – impôt sur le revenu – cotisations obligatoires des salariés.

enfant à charge. Le revenu marchand inclut les revenus du travail, les revenus monétaires de la propriété, les pensions de retraite professionnelles et privées. Le revenu disponible est défini comme égal au revenu brut diminué de l'impôt sur le revenu et des cotisations obligatoires de sécurité sociale. Le graphique 1 illustre l'articulation entre les différents agrégats<sup>4</sup>.

Tous les agrégats de revenus correspondent à des revenus monétaires, y compris, toutefois, des éléments quasi monétaires comme les bons d'alimentation. Sont donc exclus des estimations tous les revenus en nature, en particulier la valeur monétaire imputée des services d'éducation, de santé, de logement, d'assistance sociale et d'autoproduction des ménages. Selon une analyse portant sur sept pays de l'OCDE inclus dans la base de données LIS, la valeur imputée des services d'éducation et de santé représenterait entre 13 pour cent (États-Unis, Allemagne) et 22 pour cent (Suède, Royaume-Uni) du revenu disponible (Smeeding *et al.*, 1993). La part de ces revenus en nature est particulièrement élevée, dans tous les pays, pour les familles monoparentales et les familles avec enfants dont le chef a moins de 60 ans. Des estimations préliminaires de la valeur monétaire de la production non marchande des ménages (Chadeau, 1992) montrent qu'elle est importante par rapport au PIB et suggèrent que l'inégalité des revenus serait atténuée si l'on ajoutait aux revenus monétaires la valeur imputée des revenus dérivés de la production des ménages. Par ailleurs, la question complexe des transferts à l'intérieur de la famille ne peut être traitée de manière adéquate au moyen des données micro-économiques disponibles. On suppose généralement que les revenus totaux de la famille sont partagés de manière égale entre les individus<sup>5</sup>. Ceci doit être pris en compte pour l'interprétation des résultats présentés dans les sections II, III et IV.

### C. Ajustement du revenu en fonction de la taille de la famille et définition de la population de référence

On peut supposer que les besoins en ressources de la famille augmentent pour chaque membre supplémentaire de manière non proportionnelle du fait des économies d'échelle. A l'aide d'échelles d'équivalence, on assigne à chaque type de famille une valeur proportionnelle à ses besoins. Si la taille de la famille est utilisée comme seul facteur d'ajustement<sup>6</sup>, les échelles d'équivalence peuvent être représentées par un paramètre unique, l'élasticité d'équivalence, c'est-à-dire le coefficient d'augmentation des besoins en fonction de la taille de la famille :

$$N = S^e, \text{ ou bien}$$

$$e = \frac{\ln(N)}{\ln(S)}, 0 \leq e \leq 1$$

où  $e$  = élasticité d'équivalence

$N$  = besoin économique (représenté par le rapport revenu disponible / bien-être économique)

$S$  = taille de la famille

L'élasticité d'équivalence,  $e$ , peut donc être comprise entre 0 (lorsque le revenu disponible non ajusté de la famille est retenu comme mesure du revenu) et 1 (lorsque l'on utilise le revenu par tête de la famille). Plus la valeur de  $e$  est faible, plus les économies d'échelle supposées sont élevées.

Dans le choix d'une échelle d'équivalence, il importe d'être conscient des effets potentiels de ce choix sur la taille de la population à bas revenus, sa composition et les positions relatives des pays dans les comparaisons internationales. L'étude de Buhmann *et al.* (1988) suggère qu'en général les taux de bas revenus ajustés diminuent lorsque les élasticités augmentent<sup>7</sup>. S'agissant de la composition de la population à bas revenus, on constate, presque par définition, que plus l'élasticité est forte, plus la part des familles nombreuses (et donc des enfants) est importante au sein de cette population, et plus la part des personnes seules (et donc âgées) et des couples mariés âgés est faible. Dans le même temps, toutefois, l'ordre de classement des pays les uns par rapport aux autres n'est généralement pas affecté par l'utilisation d'échelles d'équivalence différentes.

Buhmann *et al.* (1988) et OCDE (1994) passent en revue un large éventail de quelque 50 échelles d'équivalence. Les échelles dérivées par auto-évaluation des enquêtes sur les ménages impliquent des valeurs relativement faibles de  $e$  (entre 0.2 et 0.4) et sous-estiment généralement les coûts de membres supplémentaires de la famille. Les échelles d'équivalence « statistiques » – par exemple, celle qui est suggérée dans les indicateurs sociaux de l'OCDE (1982)<sup>8</sup> – ont des élasticités relativement élevées (autour de 0.7). Dans la mesure où l'analyse qui suit se concentrera sur les actions des pouvoirs publics visant à atténuer la pauvreté, on utilisera, pour ajuster les revenus des familles, une échelle d'équivalence basée sur ces mesures ayant une élasticité de 0.55. Une telle échelle représente des valeurs qui sont inhérentes à un grand nombre de programmes sociaux des pays Membres de l'OCDE et elle est proche des valeurs d'équivalence observées dans plusieurs enquêtes sur les dépenses de consommation des ménages.

Les familles dont le chef est âgé de moins de 60 ans ont été retenues comme population de référence dans les sections II et III. Malheureusement, les données disponibles pour l'Italie et les Pays-Bas concernent les ménages et non les familles. Par ailleurs, dans le cas de la Suède, le fait d'utiliser une unité fiscale conduit probablement à une surestimation de l'importance des bas revenus<sup>9</sup>. Pour l'analyse de la pauvreté touchant les enfants, dans la section IV, la population de référence étudiée se limite aux enfants. Autrement dit, les taux de bas revenus sont calculés en rapportant le nombre d'enfants vivant dans des familles à bas revenus à la population totale des enfants. Les enfants sont définis par référence à la classification des séries de données LIS, c'est-à-dire comme les célibataires de moins de 18 ans vivant dans leur famille.

## D. La mesure des bas revenus et de la pauvreté

### 1. Taux des bas revenus, écart entre bas revenus et revenus moyens et distribution des bas revenus

Une mesure des bas revenus couramment utilisée est le « pourcentage des bas revenus », c'est-à-dire le nombre de personnes ou de familles à bas revenus en pourcentage de la population totale. Cet indicateur appelé « taux des bas revenus » (low-income rate, LIR) est donc défini comme :

$$\text{LIR} = \frac{q}{n}$$

où  $q$  = nombre d'unités dont le revenu est inférieur à  $z$

$n$  = population totale

$z$  = seuil de bas revenus

Le taux des bas revenus fournit des informations utiles sur l'incidence des situations de bas revenus, mais il n'appréhende pas l'intensité de ces situations. Par exemple, on considérerait que le problème de la pauvreté serait plus sérieux dans un pays où le revenu moyen du même nombre de pauvres serait inférieur. Comparer les taux de bas revenus des différents pays sans accorder l'attention requise aux niveaux de revenus de la population à bas revenus risque donc d'être insuffisant du point de vue de la politique sociale. Un indicateur de cette intensité couramment utilisé est l'écart moyen des bas revenus (average low-income gap, ALG) qui se définit comme la différence entre le revenu moyen de la population à bas revenus et le seuil de bas revenus, en pourcentage de ce dernier :

$$\text{ALG} = \frac{z - \bar{y}_q}{z} = \frac{1}{q} * \sum_{i=1}^q \frac{z - y_i}{z}$$

où  $q$  = nombre de personnes dont le revenu est inférieur à  $z$

$z$  = seuil de bas revenus

$y_i$  = revenu du  $i^{\text{e}}$  individu de la population à bas revenus

$\bar{y}_q$  = revenu moyen de la population à bas revenus

Un troisième aspect doit, toutefois, être pris en compte, à savoir le fait que les familles à bas revenus sont plus ou moins pauvres ou riches les unes par rapport aux autres. Le taux des bas revenus ne donne aucune indication sur la distribution des revenus entre les familles à bas revenus. Cet aspect de la pauvreté est également ignoré par l'écart des bas revenus qui mesure la distance qui sépare la moyenne des bas revenus du seuil de bas revenus et qui n'est donc pas sensible à la redistribution au sein de la population à bas revenus.

Un indicateur statistique sommaire utilisé pour caractériser la distribution des revenus est le coefficient de Gini ( $G$ ) qui est compris entre 0, lorsque tous les revenus sont répartis de manière égale, et 1, lorsqu'il existe une inégalité parfaite<sup>10</sup>. La littérature propose plusieurs méthodes pour exprimer le coefficient de Gini. Une formule courante est la suivante :



$$G = \frac{2}{n^2 - 1} * \sum_{i=1}^n i * (y_i - \bar{y})$$

où les  $y_i$  sont classés par ordre croissant en fonction de leurs indices.

Pour résumer ces différents aspects, on peut dire que l'étendue de la pauvreté dans un pays dépend :

- i) du nombre (ou de la part) des personnes/familles qui se situent en dessous d'un seuil de bas revenus, tel qu'il (ou elle) est mesuré(e) par le taux des bas revenus (LIR);
- ii) de l'intensité de la situation de bas revenus qui peut être représentée par l'écart moyen des bas revenus (ALG);
- iii) de la distribution des revenus au sein de la population à bas revenus qui peut être mesurée par le coefficient de Gini, par exemple.

## 2. Indicateurs synthétiques : l'indice de la pauvreté de Sen

Sen (1976) a mis au point une méthode permettant de combiner ces trois éléments au sein d'un indicateur unique de la pauvreté valable pour un seuil de pauvreté donné. La mesure qu'il propose est obtenue en multipliant le taux des bas revenus par la somme du ratio de l'écart de revenus et du coefficient de Gini des pauvres, pondéré par le rapport entre le revenu moyen des pauvres et le niveau de revenu correspondant au seuil de pauvreté. L'indice de Sen est donc défini par :

$$S = LIR * (ALG + \frac{y_p}{z} * G_p) = LIR * [ALG + (1 - ALG) * G_p]$$

où LIR = taux des bas revenus

ALG = écart moyen des bas revenus

$y_p$  = revenu moyen des pauvres

$z$  = seuil de pauvreté

$G_p$  = coefficient de Gini de l'inégalité des revenus entre les pauvres

En bref, on peut interpréter l'indice de Sen comme une somme pondérée des écarts de pauvreté des pauvres. Les valeurs de cet indice se situent dans l'intervalle fermé  $[0,1]$ , où  $S = 0$  si tous les revenus sont supérieurs au seuil de pauvreté, et  $S = 1$  si tous les revenus se situent en dessous du seuil de pauvreté et si la distribution des revenus se caractérise par une inégalité parfaite, ou bien si tous les revenus sont égaux à zéro. Comme un grand nombre de statistiques sommaires concernant l'inégalité des revenus, l'indice de Sen suppose une approche ordinale à l'égard des comparaisons de bien-être (pour un examen des fondements analytiques de l'indice de Sen, voir Forster, 1994 : 38f).

L'indice de Sen est égal au taux des bas revenus multiplié par l'écart moyen des bas revenus ( $LIR * ALG$ )<sup>11</sup> dans le cas d'égalité parfaite des revenus au sein

de la population à bas revenus, et égal au taux des bas revenus (LIR) dans le cas d'inégalité parfaite :

$$\begin{aligned} S &= \text{LIR} * \text{ALG} && \text{pour } G_p = 0 \\ S &= \text{LIR} && \text{pour } G = 1 \end{aligned}$$

Dans le premier cas, c'est-à-dire si tous les pauvres ont le même revenu, plus le revenu des pauvres est bas, plus S sera proche de LIR; plus le pourcentage de pauvres sera important, plus S sera proche de ALG.

L'indice de Sen constitue un instrument utile pour les comparaisons entre pays parce qu'il combine au sein d'un indicateur unique l'incidence, l'intensité et la distribution des bas revenus. Les mesures traditionnelles comme le taux des bas revenus et l'écart moyen des bas revenus laissent de côté l'un ou l'autre de ces éléments de la pauvreté et fournissent donc une image partielle de la réalité lorsqu'il s'agit de comparer les niveaux de pauvreté de différents pays. Cette considération est particulièrement importante du point de vue de l'analyse des effets nets de l'imposition et des transferts sociaux sur les catégories à bas revenus dans différents pays : en effet, ces instruments de mesure pourraient conduire à des variations différentes (voire opposées) pour l'un ou l'autre des éléments de la pauvreté.

## II. FAMILLES DONT LE CHEF EST ÂGÉ DE MOINS DE 60 ANS : INCIDENCE DES TRANSFERTS NETS SUR LES BAS REVENUS

### A. Taux des bas revenus

Le pourcentage des familles dont le revenu se situe en dessous d'un certain seuil constitue un indicateur de base de l'importance du phénomène des bas revenus au sein des familles dont le chef a moins de 60 ans. Il convient de souligner qu'un seuil de bas revenus  $z$  ne représente pas une ligne de partage en dessous de laquelle une personne (ou une famille) deviendrait soudainement pauvre. Les seuils de bas revenus servent plutôt à définir plusieurs catégories de bas revenus. Le tableau 1 présente de telles Catégories de bas revenus se situant entre 20 et 70 pour cent du revenu disponible médian. Les estimations concernent les revenus après impôts et transferts.

On peut distinguer, dans le tableau 1, trois groupes de pays :

- i)* L'Australie, le Canada et les États-Unis (en particulier en haut de l'échelle) ont tous des taux de bas revenus bien supérieurs à la moyenne dans toutes les tranches de revenus.
- ii)* Certains pays d'Europe continentale – Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas – sont au bas de l'échelle pour toutes les tranches de revenus. Au sein de ce groupe, le Luxembourg a les valeurs les plus faibles pour les tranches de revenus très bas (entre 20 et 30 pour

Tableau 1. **Pourcentages cumulés de familles non âgées a bas revenus**

	Pourcentage du revenu médian					
	20	30	40	50	60	70
Australie 85/86	2.2	4.4	8.9	15.7	21.3	27.3
Autriche 87	0.4	1.2	3.0	6.2	11.2	17.6
Belgique 85	0.7	1.1	2.3	5.4	11.6	21.3
Canada 87	2.5	4.7	10.5	15.4	21.1	27.8
France 84	1.7	3.4	5.2	8.9	15.0	23.1
Allemagne 84/85	0.4	1.6	3.8	8.5	14.5	21.9
Irlande 87	2.2	3.4	5.5	15.7	23.4	30.3
Italie 86	0.8	2.7	5.6	10.1	17.3	27.3
Luxembourg 85	0.4	0.8	1.7	4.5	10.6	20.1
Pays-Bas 87	0.8	1.2	2.4	4.7	11.3	20.7
Norvège 86	1.4	3.3	4.7	7.8	12.3	19.4
Suède 87	1.8	4.1	6.9	10.6	16.1	21.6
Royaume-Uni 86	1.8	3.0	5.6	12.4	20.6	28.1
Etats-Unis 86	4.0	8.8	13.9	18.7	24.4	30.6
Moyenne (non pondérée)	1.5	3.1	5.7	10.3	16.5	24.1

**Notes** : Le concept de revenu utilisé est celui de revenu disponible ajuste en fonction de la taille de la famille, selon une échelle d'équivalence comportant une élasticité de 0.55.

Familles non âgées: familles dont le chef est âgé de moins de 60 ans.

Source : Base de données micro-économiques LIS.

cent), ce qui signifie que les pauvres sont concentrés, dans ce pays, dans les tranches supérieures (50 et 60 pour cent). En Allemagne, la population pauvre semble être répartie de manière plus égale entre les tranches.

- iii) Dans les autres pays européens – France, Irlande, Italie, Norvège, Royaume-Uni et Suède – les taux de bas revenus sont proches de la moyenne, mais on observe des profils différents suivant les tranches de revenus. Dans la tranche de 50 à 70 pour cent, par exemple, la France et la Norvège ont des taux de bas revenus sensiblement inférieurs à la moyenne, tandis que l'Italie et l'Irlande ont des taux proches de ceux du premier groupe de pays.

Le tableau 1 révèle aussi certaines caractéristiques nationales spécifiques : dans certains pays (Italie), les pourcentages sont inférieurs à la moyenne dans la tranche de revenu la plus faible (en dessous de 20 pour cent du revenu médian) mais supérieurs à la moyenne dans les tranches plus élevées. La physionomie est inverse dans d'autres pays (Norvège, Suède). L'Irlande et le Royaume-Uni ont des pourcentages supérieurs à la moyenne pour la population la plus pauvre, des pourcentages égaux ou inférieurs à la moyenne pour les tranches définies comme constituant le « noyau » de la pauvreté (en dessous de 40 pour cent) et des pourcentages supérieurs à la moyenne pour la population « proche de la pauvreté » (tranche des 60 et 70 pour cent).

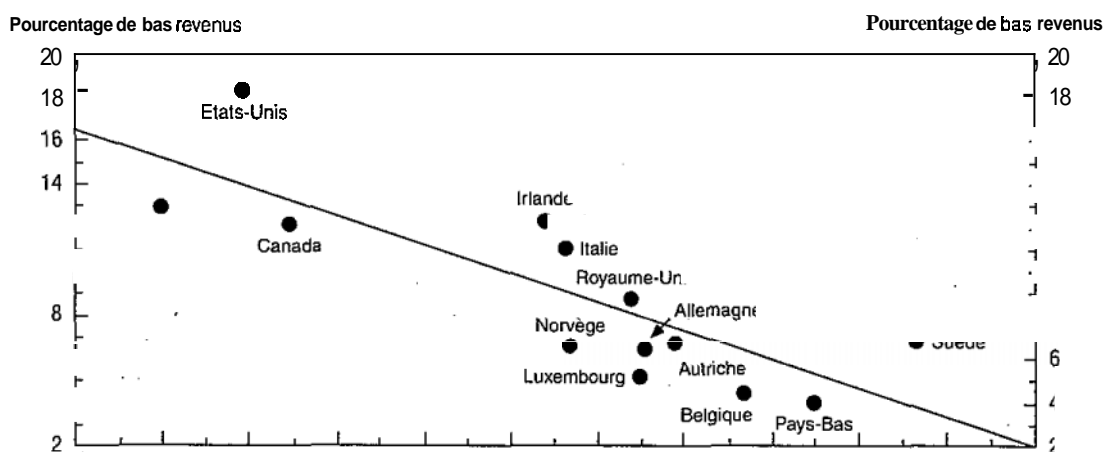
## Bas revenus et dépenses publiques de transferts sociaux

Le fait que les dépenses publiques influencent aussi bien le niveau que la composition de la pauvreté n'est guère contesté. En revanche, l'ampleur de cette influence et parfois aussi sa direction font l'objet de controverses. Dans certains pays de l'OCDE, on s'inquiète de plus en plus de la dépendance persistante des familles à bas revenus à l'égard des transferts publics.

En garantissant un minimum de sécurité dans les cas de vieillesse, de maladie, d'invalidité, de chômage et de charges de famille, l'État providence s'efforce de limiter l'extension de la pauvreté. Il existe, toutefois, des différences importantes entre les pays en ce qui concerne l'étendue et la générosité du système public de protection sociale. Certaines études analysent la relation entre la dimension de l'État providence et les différences entre pays en matière de pauvreté. Gustafson et Uusitalo (1989: 6) affirment, par exemple, « que plus l'État providence est développé, plus le taux de pauvreté est faible ».

Cette hypothèse peut être illustrée par une régression transversale simple concernant les 14 pays inclus dans la présente étude. La variable indépendante, la dimension de l'État providence, est représentée de manière approximative par

Figure A1. Pourcentages de bas revenus et dépenses publiques de transferts sociaux



Note: Le pourcentage de bas revenus est défini comme le pourcentage des personnes appartenant à des familles dont le revenu est inférieur à 50 pour cent du revenu médian ajusté.

Source: Base de données micro-économiques LIS ; base de données sociales de l'OCDE.

(voir page suivante)

(suite)

le total, en pourcentage du PIB, des dépenses publiques au titre des pensions de vieillesse, de l'indemnisation du chômage, des allocations familiales et des autres prestations sociales. Les dépenses de santé et d'éducation ne sont pas prises en compte dans la mesure où elles constituent des transferts en nature et où les estimations de la pauvreté sont basées sur le revenu disponible. La variable dépendante est le taux des bas revenus (au niveau du seuil de 50 pour cent du revenu médian) pour l'ensemble de la population (c'est-à-dire y compris les personnes âgées, dès lors que les allocations vieillesse sont également incluses dans le total des dépenses publiques de transferts sociaux). La figure A.1 montre qu'il existe une corrélation négative significative entre ces deux variables pour les différents pays. L'équation de régression est la suivante :

$$\text{LIR} = 20.4 - 0.66 \cdot \text{SOC}$$

où  $R^2 = 0.667$  et l'erreur type du coefficient = 0.13

La corrélation est encore plus forte si la variable dépendante est fixée au seuil de revenu de 60 pour cent :

$$\text{LIR} = 28.5 - 0.76 \cdot \text{SOC}$$

où  $R^2 = 0.761$  et l'erreur type du coefficient = 0.15

Dans les deux cas, on peut distinguer trois groupes de pays : les États-Unis et l'Australie ont, tous les deux, le taux des bas revenus le plus élevé et le niveau de dépenses sociales en pourcentage du PIB le plus faible. En revanche, les pays scandinaves et les pays d'Europe continentale (sauf l'Italie) ont des taux de pauvreté relativement faibles et des dépenses de transferts publics élevées. Au sein de ce groupe, la différence en matière de transferts publics entre les deux pays scandinaves est à noter. Le Canada, le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Italie occupent une position intermédiaire.

Dans les développements qui suivent, on mesure d'abord la pauvreté affectant les familles dont le chef a moins de 60 ans sur la base de leur revenu marchand et on la compare ensuite à celle mesurée sur la base du revenu disponible. Ceci permet d'analyser les effets combinés de l'impôt et des transferts sur les bas revenus<sup>12</sup>. Une évaluation séparée des effets des seuls transferts sociaux n'est pas très significative dans la mesure où une réduction notable de la pauvreté concernant une certaine catégorie de la population résultant de ces transferts peut être en partie annulée par un poids relativement élevé de l'imposition des personnes physiques touchant la même catégorie. Il en est ainsi dans certains pays, par exemple, en ce qui concerne les familles nombreuses à bas revenus.

Les estimations concernant deux des onze pays présentés ci-dessous doivent être traitées avec des précautions particulières : les résultats (avant transferts nets) concernant la France ne sont pas tout à fait comparables à ceux des

autres pays dans la mesure où (contrairement à la pratique des autres pays) les cotisations de sécurité sociale ne sont pas considérées comme faisant partie de l'imposition des revenus des personnes physiques, et sont donc exclues. Par ailleurs, comme expliqué dans la section I, les résultats concernant la Suède ne sont pas entièrement comparables à ceux des autres pays. Afin de vérifier la sensibilité des résultats, on a présenté des estimations de la pauvreté concernant trois niveaux de bas revenus correspondant à 40, 50 et 60 pour cent du revenu médian.

## **B. Indices de Sen et éléments des bas revenus**

Comme indiqué dans la section I, la pauvreté globale mesurée par l'indice de Sen peut être décomposée en plusieurs éléments : l'incidence, l'intensité et l'inégalité des revenus. Les valeurs respectives de ces éléments par rapport au revenu disponible sont indiquées dans les trois premières colonnes du tableau 2. L'analyse des indices de Sen correspondants présentés dans la quatrième colonne fait apparaître une accentuation des caractéristiques par pays dérivées précédemment du taux des bas revenus. On peut distinguer cinq catégories de pays :

- i)* un premier groupe de pays européens, composé de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, dont l'indice de Sen est sensiblement inférieur à la moyenne;
- ii)* un deuxième groupe de pays européens, la Norvège, la France et l'Italie, qui ont des indices juste en dessous de la moyenne;
- iii)* le reste des pays européens, la Suède, l'Irlande et le Royaume-Uni, ont des indices juste supérieurs à la moyenne;
- iv)* en quatrième lieu, l'Australie et le Canada qui ont des indices de pauvreté supérieurs à la moyenne de l'ensemble des pays;
- v)* en cinquième lieu, les États-Unis qui ont des indicateurs de bas revenus très élevés, ce qui se traduit par un indice de Sen plus de deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble des 14 pays.

L'examen des différentes composantes montre que les taux élevés du quatrième groupe sont principalement dus à la forte incidence des bas revenus (exprimée dans le taux des bas revenus), alors que l'intensité et la distribution des bas revenus sont plus proches de la moyenne de l'ensemble des pays<sup>13</sup>. Cette situation contraste, en particulier, avec celle de la Norvège où les indicateurs d'intensité et de distribution des bas revenus sont bien supérieurs à la moyenne, mais où l'incidence des bas revenus est inférieure à la moyenne, ce qui aboutit à un indice de Sen relativement faible. Les mêmes caractéristiques sont observées, dans une moindre mesure, pour les Pays-Bas et la France. Un autre cas particulier est celui de l'Irlande où l'on observe une forte incidence des bas revenus mais une intensité et une inégalité inférieures à la moyenne parmi les pauvres. Le résultat net est un indice de Sen qui n'est pas très supérieur à la moyenne de l'échantillon.

**Tableau 2. Indicateur de la pauvreté de Sen et ses éléments pour les revenus disponibles, variation en pourcentage après prise en compte des transferts nets et contribution relative des éléments de cette variation**

Familles non âgées se situant en dessous de 50 pour cent du revenu médian

	Indicateurs de bas revenus disponibles				Réduction de l'indice de Sen (variation en pourcentage) (5)	Contribution relative des éléments		
	Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini	Indice de Sen		Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini
	LIR (1)	ALG (2)	Gp (3)	S (4)		LIR (6)	LIR (7)	Gp (8)
Australie 85/86	15.7	30.7	0.1952	6.94	47.9	25 %	44 %	31 %
Autriche 87	6.2	24.0	0.1187	2.05	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Belgique 85	5.4	25.0	0.1748	2.06	78.1	91 %	4 %	6 %
Canada 87	15.4	33.2	0.1890	7.05	41.4	43 %	33 %	24 %
France 84	8.9	33.3	0.2185	4.26	60.7	86 %	8 %	5 %
Allemagne 84/85	8.5	23.2	0.1340	2.84	71.0	43 %	32 %	25 %
Irlande 87	15.7	24.9	0.1730	5.94	70.0	51 %	31 %	18 %
Italie 86	10.1	27.3	0.1616	3.94	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Luxembourg 85	4.5	22.4	0.1513	1.54	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Pays-Bas 87	4.7	28.8	0.1971	2.01	82.8	73 %	19 %	8 %
Norvège 86	7.8	35.5	0.2292	3.93	53.7	57 %	28 %	15 %
Suède 87	10.6	41.0	0.1485	5.28	60.2	62 %	17 %	22 %
Royaume-Uni 86	12.4	27.6	0.1907	5.13	72.1	57 %	25 %	17 %
États-Unis 86	18.7	39.5	0.2326	10.02	22.8	17 %	43 %	40 %
Moyenne (non pondérée)	10.3	29.7	0.1796	4.50	60.1	55 %	26 %	19 %

Notes : Revenus ajustés avec une élasticité d'équivalence de 0.55. LIR, ALG et indice de Sen multipliés par 100.

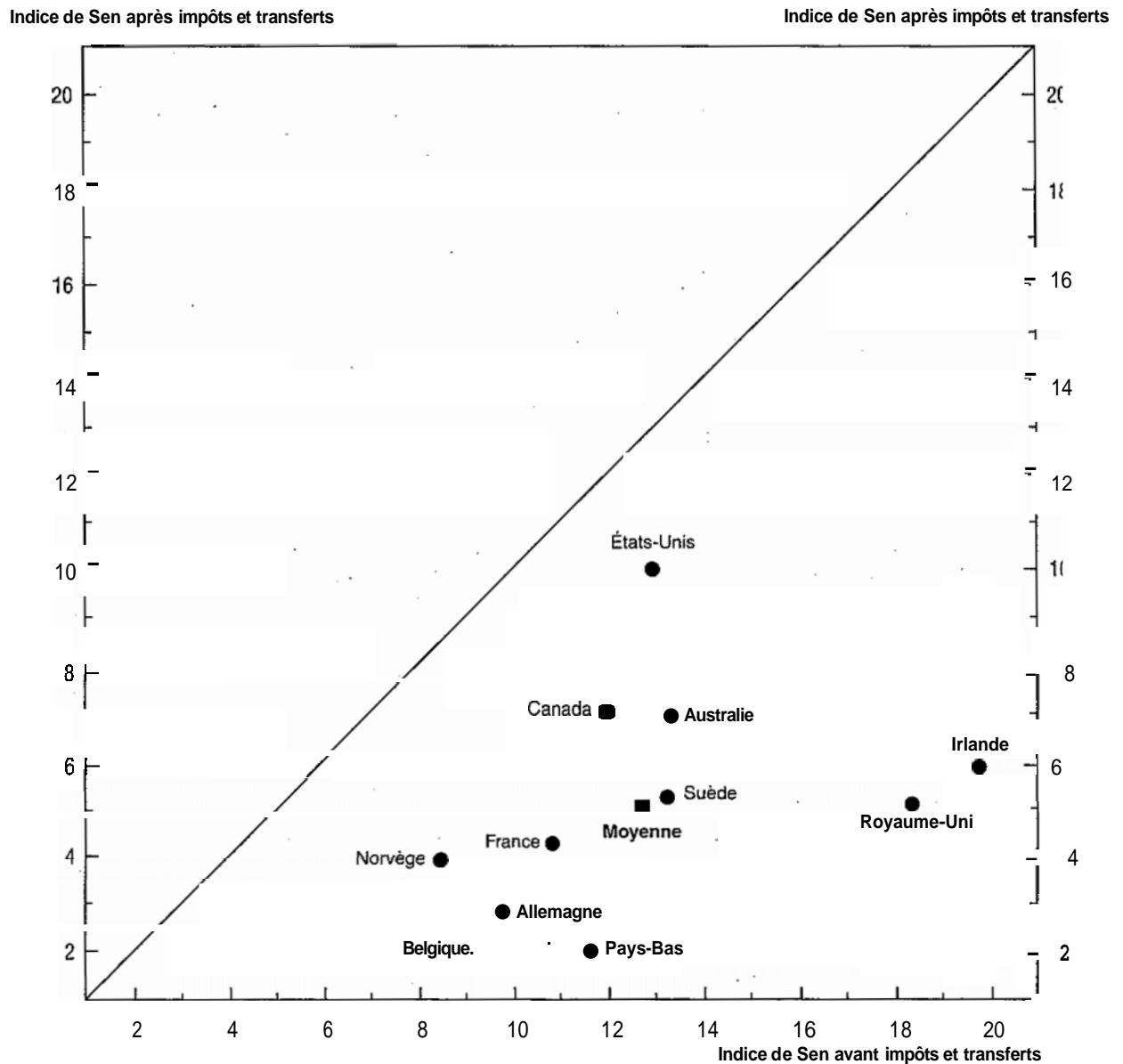
Contributions relatives estimées par approximation linéaire de l'indice de Sen (taux d'explication supérieurs à 92 pour cent, sauf pour l'Irlande, les Pays-Bas et la Suède : 85 pour cent).

Définitions et méthodes pour les indicateurs : voir la section I.

Source : Base de données micro-économiques LIS.

Le graphique 2 indique les valeurs des indices de Sen relatives aux revenus marchands sur l'axe horizontal et les indices de Sen, après prise en compte des impôts et des transferts, sur l'axe vertical. Les résultats se réfèrent au seuil de bas revenus de 50 pour cent. On constate aisément une réduction de la pauvreté dans tous les pays après prise en compte des transferts nets : les points de tous les pays sont situés en dessous de la diagonale de 45° (« ligne de l'absence de

Graphique 2. **Indice de Sen avant et après prise en compte des transferts nets**  
Familles non âgées



Notes: Indices de Sen au seuil de revenu de 50 pour cent.  
Moyenne : moyenne non pondérée des pays de l'échantillon.  
Source : Base de données micro-économiques LIS.



changement»). Ceci vaut aussi pour les niveaux de bas revenus de 40 et de 60 pour cent ainsi que pour les deux catégories démographiques spécifiques étudiées dans la section III, comme on le verra ci-après. Ceci signifie que, toutes choses égales par ailleurs, le système de l'imposition et des transferts sociaux a accompli dans tous les pays examinés l'un de ses objectifs principaux, à savoir assurer une redistribution des revenus en faveur des familles vulnérables.

Une seconde constatation qui ressort du graphique 2 est le fait que l'ordre de classement des pays change lorsque l'on prend en compte les impôts et les transferts. Une troisième conclusion générale est que les écarts observés au niveau des indices de Sen entre les pays à pauvreté faible et ceux à pauvreté élevée sont plus importants après la prise en compte des transferts nets qu'auparavant : sur la base des revenus marchands, l'indice de Sen le plus élevé est deux fois et demi supérieur à l'indice le plus faible, tandis que sur la base des revenus disponibles, l'écart est de cinq à un. Ces deux constatations impliquent que la pauvreté est réduite davantage dans certains pays que dans d'autres par le jeu du système d'imposition et de transferts sociaux.

L'ampleur en valeur absolue de la réduction de la pauvreté est mesurée par la distance verticale entre la diagonale de 45° et le point concernant le pays. Des taux de réduction élevés des indices de la pauvreté de Sen sont observés pour les pays suivants : Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne et Irlande. La réduction la plus faible est observée aux États-Unis.

L'examen des valeurs absolues de S sur la base des revenus marchands montre que la pauvreté est la plus élevée en Irlande et au Royaume-Uni et la plus faible en Norvège, en Belgique et en Allemagne. Après prise en compte des impôts et des transferts, les valeurs de S les plus fortes sont observées aux États-Unis, au Canada et en Australie, et les plus faibles en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. L'Irlande et le Royaume-Uni font bande à part : ils combinent les niveaux de pauvreté les plus élevés avant transferts avec des niveaux proches de la moyenne après prise en compte des transferts nets. L'inverse est vrai aux États-Unis : l'indice de Sen est proche de la moyenne avant prise en compte des transferts nets, mais il est deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble des pays après prise en compte des impôts et des transferts.

### **C. Éléments de réduction de la pauvreté**

La colonne (5) du tableau 2 indique la variation en pourcentage de l'indice de Sen global, après prise en compte des impôts et des transferts. L'effet global des transferts nets est de réduire la pauvreté dans tous les pays sous revue. La réduction est, en moyenne, de 60 pour cent pour l'ensemble de l'échantillon; elle est comprise entre 23 pour cent pour les États-Unis et environ 80 pour cent pour la Belgique et les Pays-Bas.

Quels sont les éléments qui jouent le rôle le plus important dans l'abaissement de l'indice de Sen? La détermination de l'élément prédominant renseigne sur le caractère plus ou moins ciblé des différents systèmes d'imposition et de

transferts. Par exemple, si les transferts nets ont pour effet de réduire l'écart des bas revenus et l'inégalité des revenus entre les pauvres mais non le taux des bas revenus, ceci peut indiquer un certain ciblage sur les catégories les plus pauvres de la population. En revanche, si le taux des bas revenus diminue alors que l'intensité et l'inégalité des revenus entre les pauvres augmentent, ceci peut suggérer que les transferts nets ont été principalement attribués aux moins défavorisés des pauvres.

Les résultats d'analyse de données LIS résumés dans les tableaux 2 et 3 suggèrent que le ciblage des transferts nets sur les tranches de population les plus pauvres semble plus marqué en Australie, au Canada et aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Allemagne, en Irlande, en Norvège et au Royaume-Uni. Aucune tendance nette n'est observée dans les autres pays.

Les colonnes (6), (7) et (8) du tableau 2 donnent des estimations de la contribution relative des trois composantes à la réduction de la pauvreté globale<sup>14</sup>. En moyenne, au seuil de 50 pour cent, la réduction de l'incidence des bas revenus, c'est-à-dire du nombre de pauvres, représente 55 pour cent de la réduction de la pauvreté globale. Environ un quart peut être attribué à la réduction de l'intensité des bas revenus, et le cinquième restant à la réduction de l'inégalité des revenus entre les pauvres.

Il existe, cependant, des différences substantielles entre les pays étudiés. Ainsi, la contribution à la fois de l'intensité et de l'inégalité des bas revenus à la réduction de la pauvreté globale n'est supérieure à celle de l'incidence des bas revenus que dans deux pays seulement, l'Australie et les États-Unis. La réduction du nombre des pauvres ne représente aux États-Unis et en Australie que, respectivement, 17 et 25 pour cent de la réduction de la pauvreté globale, après prise en compte des transferts nets. Par contre, dans deux pays européens, la Belgique et la France, environ les neuf dixièmes de la réduction de la pauvreté résultant des transferts nets peuvent être imputés à la réduction du nombre des familles à bas revenus. En revanche, l'écart de revenus des familles qui restent pauvres est peu modifié en Belgique et en France. De même, la distribution des revenus entre les familles pauvres ne varie pas sensiblement dans ces deux pays. Dans les autres pays européens (sauf l'Allemagne), la réduction du taux des bas revenus représente au moins la moitié de la réduction de la pauvreté globale. Au Canada et en Allemagne, la contribution relative de chacun des trois éléments est plus similaire.

Quelle est la sensibilité de ces résultats à une modification du seuil de bas revenus? En d'autres termes, quelle variation subissent les indicateurs et leurs taux de réduction lorsque le seuil de bas revenus est fixé à 40 ou à 60 pour cent plutôt qu'à 50 pour cent du revenu médian? Le tableau 3 indique les valeurs de l'indice de la pauvreté de Sen et de ses composantes pour ces différents niveaux (revenu marchand = 100). Il n'est pas surprenant de constater que l'indice de la pauvreté de Sen subit, dans tous les pays, une réduction plus forte lorsque le seuil de bas revenus est de 40 pour cent que lorsqu'il est de 60 pour cent. Il en est notamment ainsi en Australie et aux États-Unis, où l'évaluation des ressources joue un rôle très important dans le système de protection sociale, la

Tableau 3. Variation en pourcentage de la mesure de la pauvreté de Sen et de ses éléments après prise en compte des transferts nets

. Familles non âgées

		Revenu marchand = 100			
		Taux des bas revenus LIR	Écart des bas revenus ALG	Coefficient de Gini G <sub>D</sub>	Indice de Sen S
Australie 85/86	< 40 % de la médiane	58.2	55.1	52.2	36.5
	< 50 % de la médiane	89.2	53.9	44.8	52.1
	< 60 % de la médiane	103.9	63.6	48.0	67.1
Belgique 85	< 40 % de la médiane	14.4	101.7	93.5	14.2
	< 50 % de la médiane	23.8	94.0	87.0	21.9
	< 60 % de la médiane	38.8	88.8	70.4	32.2
Canada 87	< 40 % de la médiane	66.5	64.7	58.5	45.2
	< 50 % de la médiane	81.1	71.3	60.2	58.6
	< 60 % de la médiane	93.0	74.0	64.2	69.9
France 84	< 40 % de la médiane	35.9	95.7	87.1	33.7
	< 50 % de la médiane	43.2	89.6	88.6	39.3
	< 60 % de la médiane	55.1	80.8	82.5	46.3
Allemagne 84/85	< 40 % de la médiane	35.5	36.4	27.5	14.7
	< 50 % de la médiane	68.5	38.9	27.7	29.0
	< 60 % de la médiane	99.3	44.3	31.4	46.1
Irlande 87	< 40 % de la médiane	23.3	71.4	66.2	17.9
	< 50 % de la médiane	59.7	43.5	40.9	30.0
	< 60 % de la médiane	78.3	51.1	39.3	42.1
Pays-Bas 87	< 40 % de la médiane	13.3	72.3	87.9	10.8
	< 50 % de la médiane	24.9	62.8	66.5	17.2
	< 60 % de la médiane	57.4	45.9	47.9	29.8
Norvège 86	< 40 % de la médiane	45.6	74.7	62.9	34.9
	< 50 % de la médiane	66.1	64.6	61.1	46.3
	< 60 % de la médiane	84.8	75.4	57.6	63.2
Suède 87	< 40 % de la médiane	44.5	74.0	35.2	29.9
	< 50 % de la médiane	57.6	75.5	38.4	39.8
	< 60 % de la médiane	72.5	77.2	40.8	51.1
Royaume-Uni 86	< 40 % de la médiane	25.9	63.8	55.5	18.0
	< 50 % de la médiane	51.7	48.3	42.1	27.9
	< 60 % de la médiane	76.9	50.2	39.4	41.0
États-Unis 86	< 40 % de la médiane	86.9	72.3	61.5	64.4
	< 50 % de la médiane	96.4	80.3	66.8	77.2
	< 60 % de la médiane	105.6	83.2	71.4	87.7
Moyenne	< 40 % de la médiane	40.9	71.1	62.6	29.1
	< 50 % de la médiane	60.2	65.7	56.7	39.9
	< 60 % de la médiane	78.7	66.8	53.9	52.4

**Notes :** Revenus ajustés avec une élasticité d'équivalence de 0.55. LIR, ALG et indice de Sen multipliés par 100. Définitions et méthodes pour les indicateurs: voir la section I.

**Source :** Base de données micro-économiques LIS.

réduction de la pauvreté globale de la tranche de revenu la plus faible étant deux à trois fois supérieure à celle des familles se situant dans la tranche des 60 pour cent. En revanche, la différence en terme de réduction de la pauvreté entre les trois seuils de bas revenus n'est pas aussi marquée en France et aux Pays-Bas.

En ce qui concerne les différents éléments de l'indice de Sen, le tableau 3 montre que la prise en compte des transferts nets réduit moins le taux des bas revenus lorsque l'on relève le seuil de bas revenus. L'inverse est vrai, en général, en ce qui concerne l'inégalité des revenus et, dans une moindre mesure, l'intensité des bas revenus. Ces phénomènes sont encore plus marqués lorsque l'on passe du seuil de 40 pour cent à celui de 50 pour cent que lorsque l'on passe du seuil de 50 pour cent au seuil de 60 pour cent. Ceci signifie que les transferts nets se traduisent essentiellement par une réduction du nombre des familles pauvres dans la tranche de revenu la plus basse, tandis que la réduction de l'intensité des bas revenus et de l'inégalité est plus sensible pour les tranches plus élevées. Certaines exceptions sont à noter : au Canada et aux États-Unis, mais aussi en Allemagne et en Suède, bien qu'à un autre niveau, les trois éléments de la réduction de la pauvreté sont plus faibles pour des seuils plus élevés.

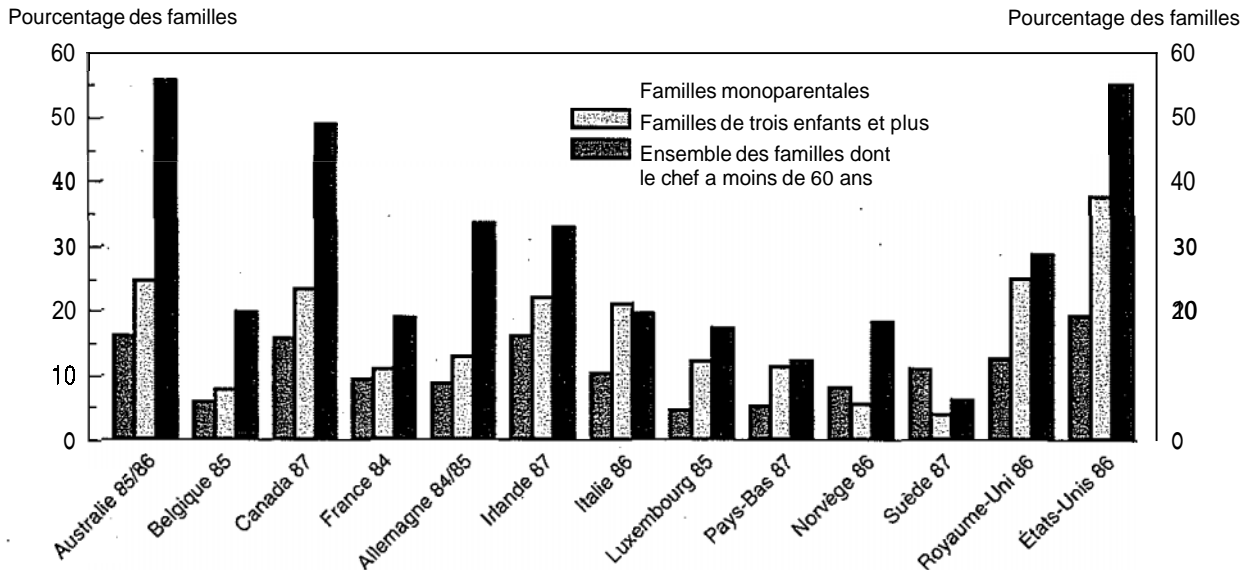
### III. LES FAMILLES VULNÉRABLES : FAMILLES MONOPARENTALES ET FAMILLES NOMBREUSES

#### A. Le problème des bas revenus dans les familles monoparentales et dans les familles nombreuses

Un certain nombre d'études récentes constatent que les familles monoparentales et les familles nombreuses sont exposées à un risque de pauvreté beaucoup plus important que les autres catégories de familles (voir, par exemple, Hauser et Fischer, 1985; Short et Garner, 1989; Gornick et Pavetti, 1990; Sørensen, 1990; Rainwater et Smeeding, 1991; Bradshaw et Millar, 1991; Mitchell et Bradshaw, 1991; Forster, 1993). Par ailleurs, des estimations effectuées pour sept pays de l'Union européenne<sup>15</sup> autour de 1985 indiquent que la pauvreté, définie comme le pourcentage des familles dont les dépenses se situent en dessous de 50 pour cent de la dépense nationale moyenne ajustée en fonction de la taille de la famille, était une fois et demi à deux fois plus répandue chez les familles monoparentales et deux à trois fois plus importante chez les familles de quatre enfants et plus que dans l'ensemble des familles (EUROSTAT, 1990).

Le graphique 3, qui illustre l'incidence des revenus inférieurs à 50 pour cent du revenu médian ajusté, après impôts et transferts, pour les familles dont le chef a moins de 60 ans et pour les deux sous-catégories démographiques en cause, confirme ces observations. En général, les taux de bas revenus sont sensiblement plus élevés pour les familles monoparentales que pour les familles ayant

Graphique 3. **Incidence des bas revenus pour les familles non âgées**  
Familles ayant un revenu inférieur à 50 pour cent du revenu médian



Noie : Concept de revenu utilisé : revenu disponible ajusté en fonction de la taille de la famille  
**Source** : Base de données micro-économiques LIS.

trois enfants et plus, lesquelles ont, elles-mêmes, des taux de bas revenus supérieurs à ceux de l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans. Les taux de bas revenus sont, en moyenne, près de trois fois supérieurs chez les familles monoparentales, et plus élevés de 50 pour cent chez les familles de trois enfants et plus, que pour l'ensemble des familles, et ce pour les trois tranches de bas revenus. Les deux pays scandinaves, notamment la Suède, ont un profil différent : les familles de trois enfants et plus (dans les deux pays) et les familles monoparentales (en Suède) ont des taux de bas revenus inférieurs à la moyenne.

Par ailleurs, les indices de la pauvreté de Sen (après impôts et transferts) de ces deux catégories démographiques sont plus élevés que ceux de l'ensemble des familles prises en compte. Les indices et leurs composantes sont indiqués dans les colonnes (1), (2), (3) et (4) du tableau 4 (pour les familles de trois enfants et plus) et du tableau 5 (pour les familles monoparentales). S'agissant du niveau de l'indice de Sen pour les revenus après impôts et transferts des familles nombreuses, on peut distinguer trois groupes de pays : les pays d'Europe continentale, où les valeurs de l'indice sont nettement inférieures à la moyenne; un groupe de quatre pays comprenant le Canada, l'Australie, l'Irlande et le Royaume-Uni, où les valeurs sont proches de la moyenne; et les États-Unis, où les indices de Sen sont très supérieurs à la moyenne de l'ensemble des pays. Quant aux indices de la pauvreté de Sen concernant les familles monoparentales,

**Tableau 4. Indicateur de la pauvreté de Sen et ses éléments pour les revenus disponibles, variation en pourcentage après prise en compte des transferts nets et contribution relative des éléments de cette variation**

Familles non âgées ayant trois enfants et plus dont le revenu est inférieur à 50 pour cent du revenu médian

	Indicateurs de bas revenus disponibles				Réduction de l'indice de Sen (variation en pourcentage) (5)	Contribution relative des éléments		
	Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini	Indice de Sen		Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini
	LIR (1)	ALG (2)	Gp (3)	S (4)		LIR (6)	LIR (7)	Gp (8)
Australie 85/86	24.5	32.1	0.2061	11.29	29.2	-2 %	61 %	40 %
Belgique 85	7.3	20.7	0.1292	2.26	80.6	103 %	2 %	-5 %
Canada 87	23.0	26.3	0.1435	8.48	49.0	33 %	38 %	29 %
France 84	10.5	21.0	0.1519	3.46	85.6	71 %	21 %	8 %
Allemagne 84/85	12.7	22.4	0.1496	4.32	55.1	23 %	48 %	28 %
Irlande 87	21.9	20.7	0.1273	6.74	71.7	40 %	38 %	21 %
Pays-Bas 87	11.0	23.9	0.1742	4.09	66.0	46 %	40 %	14 %
Norvège 86	5.1	34.2	0.3091	2.78	60.9	87 %	9 %	4 %
Suède 87	3.7	24.9	0.1310	1.28	88.7	67 %	19 %	14 %
Royaume-Uni 86	24.7	22.7	0.1524	8.52	70.0	49 %	32 %	19 %
États-Unis 86	37.1	38.4	0.2107	19.06	20.6	-37 %	75 %	62 %
Moyenne (non pondérée)	16.5	26.1	0.1714	6.57	61.6	44 %	35 %	21 %

Notes : Revenus ajustés avec une élasticité d'équivalence de 0.55. LIR, ALG et indice de Sen en multipliés par 10

Contributions relatives estimées par approximation linéaire de l'indice de Sen (taux d'explication supérieurs à 90 pour cent, sauf pour la France et la Suède, 70 pour cent).

Définitions et méthodes pour les indicateurs: voir la section I.

Source : Base de données micro-économiques LIS.

	Indicateurs de bas revenus disponibles				Réduction de l'indice de Sen (variation en pourcentage) (5)	Contribution relative des éléments		
	Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini	Indice de Sen S		Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini
	LIR (1)	ALG (2)	Gp (3)	(4)		LIR (6)	LIR (7)	Gp (8)
Australie 85/86	55.6	33.2	0.1690	24.74	53.9	25 %	45 %	30 %
Belgique 85	19.4	27.6	0.1886	8.00	70.5	95 %	4 %	1 %
Canada 87	48.6	32.1	0.1638	21.01	51.9	30 %	43 %	26 %
France 84	18.6	32.2	0.1970	8.47	69.6	70 %	16 %	14 %
Allemagne 84/85	33.3	25.1	0.1785	12.81	65.5	43 %	28 %	29 %
Irlande 87	32.6	29.5	0.1832	13.83	63.7	57 %	30 %	14 %
Pays-Bas 87	12.0	33.7	0.3201	6.59	85.2	91 %	10 %	-0 %
Norvège 86	18.0	39.8	0.2869	10.27	65.2	71 %	19 %	10 %
Suède 87	5.9	25.6	0.1102	1.99	92.9	67 %	19 %	14 %
Royaume-Uni 86	28.3	21.4	0.1319	8.99	85.3	60 %	24 %	17 %
États-Unis 86	54.8	41.8	0.2197	29.91	30.3	17 %	41 %	42 %
Moyenne (non pondérée)	29.7	31.1	0.1954	13.33	66.7	57 %	25 %	18 %

ils sont, dans presque tous les pays étudiés, deux à trois fois supérieurs à ceux de l'ensemble des familles étudiées. Seule la Suède a un indice de Sen plus faible pour cette catégorie démographique.

Quelle différence existe-t-il, en ce qui concerne les trois éléments de la pauvreté globale après impôt et transferts, entre l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans d'une part, et les deux Catégories démographiques spécifiques d'autre part? Alors que l'incidence des bas revenus est sensiblement plus forte pour ces deux catégories, les indicateurs d'intensité des bas revenus et d'inégalité des revenus enregistrent, dans la plupart des pays, des valeurs plus faibles pour ces deux catégories que pour l'ensemble des familles. Il en est particulièrement ainsi pour les familles nombreuses. Ceci signifie que, bien qu'une partie importante de la population de ces familles soit affectée par le phénomène des bas revenus, leur revenu d'équivalence moyen est plus proche du seuil de bas revenus et plus également distribué que celui de l'ensemble des familles à bas revenus dont le chef a moins de 60 ans. En Belgique et en France, par exemple, ceci conduit, pour les familles de trois enfants et plus, à des indices de Sen proches de la moyenne de l'ensemble des familles ou inférieurs à cette dernière.

## **B. Les effets des transferts nets**

Les effets des transferts nets sur les divers éléments de la pauvreté diffèrent quelque peu selon que l'on considère l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans, ou bien les deux Catégories Spécifiques de la population. En moyenne, les taux de réduction de l'indice de Sen du fait de la prise en compte des transferts nets sont similaires pour les familles nombreuses (62 pour cent) et pour l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans (60 pour cent), mais ils sont légèrement plus élevés pour les familles monoparentales (67 pour cent).

### *Familles de trois enfants et plus*

Les taux de réduction les plus élevés de S pour les familles de trois enfants et plus sont observés en Suède, en France et en Belgique (voir la colonne (5) du tableau 4). C'est surtout le nombre de familles à bas revenus qui diminue dans ces trois pays où il tombe à un cinquième ou moins du niveau initial, lorsque l'on prend en compte les transferts nets. En revanche, en Australie et aux États-Unis, les taux de réduction sont inférieurs à 30 pour cent pour ces familles.

Les contributions relatives estimées des trois éléments de la réduction globale de la pauvreté sont indiquées dans les colonnes (6), (7) et (8) du tableau 4. On constate qu'en moyenne, le taux des bas revenus contribue moins à cette réduction que pour l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans, alors que l'écart des bas revenus y contribue davantage. Il en est notamment ainsi en Australie où la contribution de l'incidence des bas revenus est proche de zéro, et aux États-Unis où elle est négative. Ceci signifie que le nombre de familles à bas revenus de trois enfants ou plus augmente légèrement lorsque l'on prend en



compte les transferts nets. En Allemagne et au Canada, la baisse du taux des bas revenus représente un tiers ou moins de la réduction globale de la pauvreté. En revanche, en Norvège et surtout en Belgique, les contributions relatives de l'intensité et de l'inégalité des bas revenus sont négligeables, tandis que la diminution de l'incidence des bas revenus rend compte de la quasi totalité de la réduction de la pauvreté globale des familles nombreuses.

### *Familles monoparentales*

Dans tous les pays, sauf les États-Unis, l'effet des transferts nets est de réduire au moins de moitié le niveau de la pauvreté des familles monoparentales mesuré par l'indice de Sen. Les taux de réduction de S les plus élevés sont enregistrés en Suède, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas (voir la colonne (5) du tableau 5). En particulier, en Suède, la pauvreté des familles monoparentales mesurée en termes de revenu disponible, se situe bien en dessous de la moyenne globale. Par ailleurs, les taux de réduction de S sont les plus faibles dans les pays qui ont connu aussi l'accroissement le plus important du nombre des familles monoparentales au sein de la population totale durant les années 80 : Australie, Canada et États-Unis (OCDE, 1990b).

Les contributions relatives des différentes composantes à la réduction globale de la pauvreté des familles monoparentales sont, dans l'ensemble, très similaires à celles observées pour l'ensemble des familles prises en compte : le taux des bas revenus représente un peu plus de la moitié de la réduction de la pauvreté globale, un quart peut être imputé à la réduction de l'intensité des bas revenus, et le cinquième restant à la réduction de l'inégalité des revenus entre les pauvres. On constate, toutefois, des différences entre le cas des familles monoparentales et celui de l'ensemble des familles dans certains pays. Au Canada et en France, la réduction du taux des bas revenus contribue relativement moins à la variation de la pauvreté globale des familles monoparentales, tandis que des contributions plus importantes sont apportées par la baisse de l'écart des bas revenus et par une plus grande égalité de revenus entre les pauvres. Le contraire est vrai pour les Pays-Bas et la Norvège.

En Belgique et aux Pays-Bas, la réduction de la pauvreté globale des familles monoparentales peut être attribuée presque totalement à la variation du taux des bas revenus. La contribution relative de la baisse de l'écart moyen des bas revenus est particulièrement importante dans les trois pays non européens et, dans une moindre mesure, en Irlande et au Royaume-Uni. Comme dans le cas des autres catégories démographiques examinées, la contribution relative du coefficient de Gini, c'est-à-dire la réduction de l'inégalité des revenus entre les pauvres, est plus importante aux États-Unis que dans les autres pays.

### *Sensibilité au niveau des seuils de bas revenus*

Le tableau 6 indique, à la fois pour les familles nombreuses et pour les familles monoparentales, les variations en pourcentage de l'indice de Sen et de ses éléments résultant de la prise en compte des transferts nets (revenu mar-

**Tableau 6. Variation en pourcentage de la mesure de la pauvreté de Sen et de ses éléments après prise en compte des transferts nets**

Famille nombreuses et familles monoparentales non âgées

28

		Revenu marchand = 100								
		Familles de trois enfants et plus				Familles monoparentales				
		Taux des bas revenus LIR	Écart des bas revenus ALG	Coefficient de Gini Gp	Indice de sen S	Taux des bas revenus LIR	Écart des bas revenus ALG	Coefficient de Gini Gp	Indice de Sen S	
Australie 85/86	< 40 % de la médiane	68.9	71.5	66.3	51.8	66.6	37.8	31.8	30.4	
	< 50 % de la médiane	100.4	67.2	61.1	70.8	89.0	47.8	31.5	46.1	
	< 60 % de la médiane	117.3	77.8	65.7	90.5	95.4	60.1	34.8	58.0	
	Belgique 85	< 40 % de la médiane	12.1	120.8	113.1	14.0	18.4	117.2	130.3	21.7
		< 50 % de la médiane	19.0	97.9	112.0	19.4	30.6	94.2	98.0	29.5
		< 60 % de la médiane	39.0	67.7	81.8	28.7	50.5	75.5	86.6	41.0
	Canada 87	< 40 % de la médiane	64.6	49.8	42.7	34.1	69.1	43.1	37.4	33.5
		< 50 % de la médiane	83.0	61.4	47.6	51.0	85.1	53.6	39.7	48.1
		< 60 % de la médiane	104.0	63.4	53.3	67.5	91.7	65.2	43.5	59.7
France 84	< 40 % de la médiane	13.4	68.0	65.9	9.5	32.7	67.8	55.2	22.4	
	< 50 % de la médiane	22.1	58.0	67.3	14.4	41.9	72.2	60.3	30.4	
	< 60 % de la médiane	38.8	53.1	55.7	22.5	51.3	74.1	69.9	39.2	
Allemagne 84/85	< 40 % de la médiane	45.3	49.7	57.1	26.7	41.0	41.8	36.3	20.3	
	< 50 % de la médiane	87.6	46.0	43.4	44.9	71.6	44.2	33.6	34.5	
	< 60 % de la médiane	96.2	69.7	46.0	61.0	92.0	51.7	36.2	49.4	
Irlande 87	< 40 % de la médiane	20.6	69.1	48.7	14.3	30.5	65.5	61.7	21.7	
	< 50 % de la médiane	69.5	35.6	30.7	28.3	57.6	57.2	56.5	36.3	
	< 60 % de la médiane	87.4	47.0	32.4	42.3	70.0	66.6	54.3	47.6	
Pays-Bas 87	< 40 % de la médiane	46.3	45.9	60.4	27.0	10.4	83.0	100.8	9.6	
	< 50 % de la médiane	65.5	42.4	50.2	34.0	16.2	80.8	101.0	14.8	
	< 60 % de la médiane	112.3	43.4	41.3	53.8	44.8	42.1	51.9	23.1	
Norvège 86	< 40 % de la médiane	32.9	67.8	101.0	28.4	37.8	70.6	71.4	29.4	
	< 50 % de la médiane	42.9	86.9	91.7	39.1	46.8	67.1	66.9	34.8	
	< 60 % de la médiane	70.5	59.0	62.5	45.8	67.3	55.6	55.8	43.0	
Suède 87	< 40 % de la médiane	15.1	49.5	41.9	8.1	12.0	20.0	24.4	3.4	
	< 50 % de la médiane	21.1	52.7	39.5	11.3	15.4	46.2	26.8	7.1	
	< 60 % de la médiane	34.8	45.5	32.4	15.9	29.5	38.4	29.2	12.2	

<b>Royaume-Uni 86</b>	< 40 % de la médiane	23.3	67.0	63.8	16.8	14.5	46.3	36.8	7.6
	< 50 % de la médiane	60.2	44.4	41.1	30.0	37.7	34.3	26.0	14.7
	< 60 % de la médiane	84.2	53.6	38.7	45.6	68.9	34.2	24.3	26.3
<b>États-Unis 86</b>	< 40 % de la médiane	93.7	65.9	52.7	63.2	88.7	60.3	45.0	55.8
	< 50 % de la médiane	106.0	74.7	59.7	79.4	95.3	74.2	52.3	69.7
	< 60 % de la médiane	107.7	84.7	66.1	88.8	97.3	83.1	58.0	78.0
<b>Moyenne (non pondérée)</b>	< 40 % de la médiane	39.6	65.9	64.9	26.7	38.3	59.4	57.4	23.2
	< 50 % de la médiane	61.6	60.7	58.6	38.4	53.4	61.1	53.9	33.3
	< 60 % de la médiane	81.1	60.5	52.4	51.1	69.0	58.8	49.5	43.4

chand = 100). Les caractéristiques observées auparavant pour les différents seuils de bas revenus sont encore plus marquées dans le cas des familles très vulnérables : la réduction de l'incidence des bas revenus découlant des transferts nets est moins forte pour des seuils de bas revenus plus élevés tandis que celle de l'inégalité entre les bas revenus et, dans une moindre mesure, de l'intensité des bas revenus est plus importante. Si le premier volet de cette « règle empirique », vaut pour tous les pays et pour les deux catégories de familles, le second souffre de notables exceptions. En particulier, dans les trois pays non européens – Australie, Canada, États-Unis – la réduction des trois éléments de la pauvreté après prise en compte des transferts nets est plus faible au niveau de 60 pour cent qu'au niveau de 40 pour cent du revenu médian. Cet état de choses peut s'expliquer par l'existence de conditions de ressources dans un grand nombre de programmes sociaux de ces pays.

#### IV. LA PAUVRETÉ TOUCHANT LES ENFANTS ET SES ÉLÉMENTS

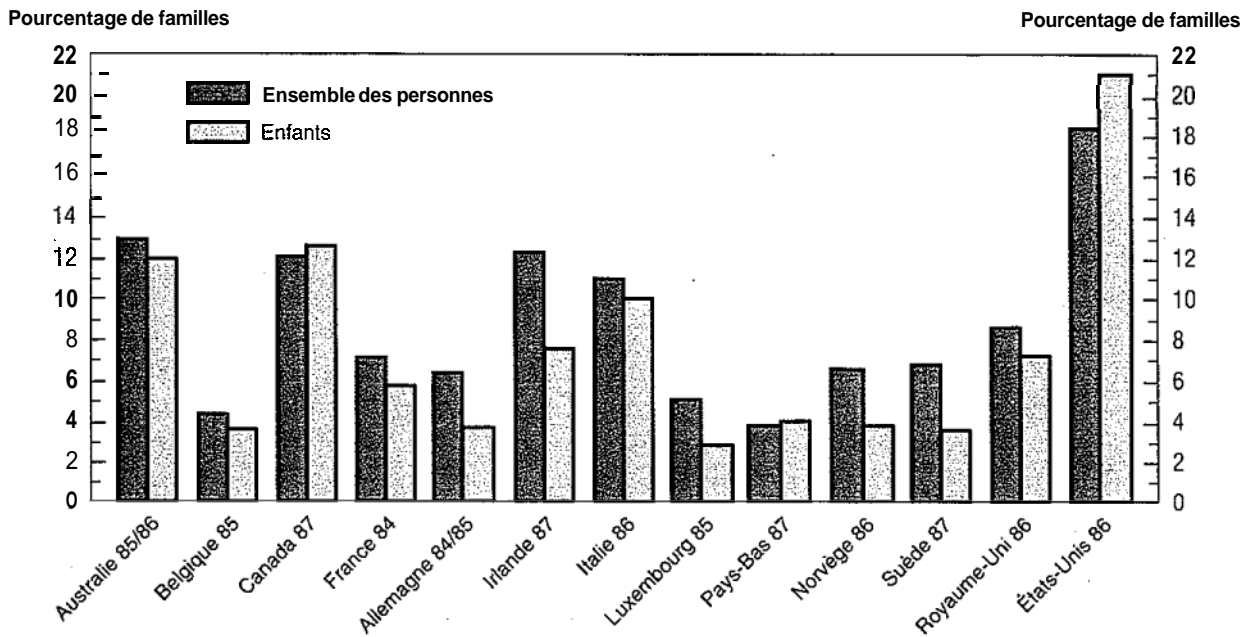
##### A. Enfants vivant dans des familles à bas revenus

La pauvreté touchant les enfants a fait l'objet d'une attention croissante au cours de ces dernières années (voir par exemple Rainwater, 1988; Smeeding et Torrey, 1988; Smeeding *et al.*, 1988; Harris, 1989; Smeeding, 1989; European Centre, 1989; Carter, 1991; Ekert-Jaffé, 1992). Les ressources d'un enfant dépendent largement du niveau de revenu de la famille dans laquelle il vit. Vers la fin des années 80, certains pays de l'OCDE ont connu un phénomène d'accroissement de la pauvreté des enfants, c'est-à-dire une augmentation du nombre des enfants vivant dans des familles à bas revenus<sup>6</sup>, par rapport au reste de la population. Ce phénomène est particulièrement préoccupant dans la mesure où les plus jeunes sont parmi les membres les plus vulnérables de la société en raison de leur dépendance et de leur incapacité à gagner leur vie.

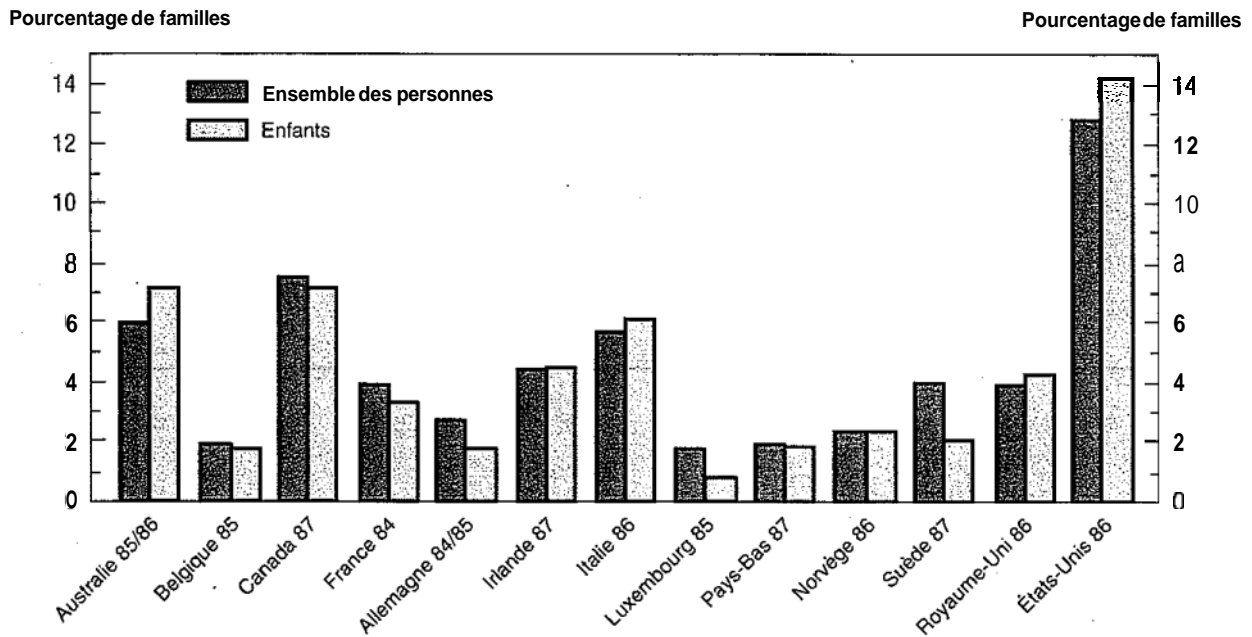
Le graphique 4 présente sous forme résumée les données concernant l'incidence des bas revenus après impôts et transferts. Il compare les pourcentages des enfants se situant en dessous de deux des seuils de revenus (40 et 50 pour cent du revenu disponible médian) avec ceux concernant l'ensemble de la population. Il apparaît que les taux des bas revenus concernant les enfants sont inférieurs à ceux des adultes, sauf aux États-Unis (aux deux niveaux de bas revenus) et au Canada (au niveau du seuil de 50 pour cent), mais aussi en Australie et dans trois pays européens (Irlande, Italie, Royaume-Uni), si l'on considère des niveaux de revenu plus bas. L'une des questions qui se pose, du point de vue de la politique sociale, dans les pays qui connaissent de forts taux de bas revenus touchant les enfants est de savoir s'il convient de cibler les politiques de transfert sur les « enfants exposés à des risques ».

## Graphique 4. Pourcentage de personnes à bas revenus

### A. Personnes ayant un revenu inférieur a 50 pour cent du revenu médian



### B. Personnes ayant un revenu inférieur a 40 pour cent du revenu médian



Note : Concept de revenu utilisé : revenu disponible ajusté en fonction de la taille de la famille

Source : Base de données micro-économiques LIS.

Quel résultat obtient-on si l'on intègre dans l'analyse, à côté de l'incidence des bas revenus, les deux autres composantes de la pauvreté? Les quatre premières colonnes du tableau 7 indiquent le taux des bas revenus, l'écart des bas revenus, le coefficient de Gini et l'indice de la pauvreté de Sen qui en résulte après prise en compte des transferts nets, pour les enfants vivant dans des familles à bas revenus se situant en dessous du seuil de 50 pour cent du revenu médian. Dans tous les pays étudiés, les indices globaux de Sen sont plus faibles pour les enfants que pour les familles dont le chef a moins de 60 ans. Les indices de Sen sont bas (valeurs inférieures à 2) pour la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, et supérieurs à la moyenne pour l'Australie, le Canada, l'Irlande et le Royaume-Uni. L'indice de Sen le plus élevé après impôts et transferts est enregistré pour les États-Unis.

S'agissant des éléments de la pauvreté des enfants mesurée après transferts nets, la forte incidence observée au Canada est en partie compensée par un écart des bas revenus relativement minime et par une distribution des revenus entre les familles ayant des enfants pauvres parmi les plus égales de tous les pays considérés. D'autre part, l'Australie et, surtout, l'Irlande et le Royaume-Uni (ces deux pays ayant des taux de bas revenus touchant les enfants inférieurs à la moyenne) ont les écarts des bas revenus les plus importants et une forte concentration des bas revenus après impôts et transferts; leur indice de Sen concernant la pauvreté affectant les enfants après impôts et transferts est, de ce fait, supérieur à la moyenne.

## **B. Les effets des transferts nets**

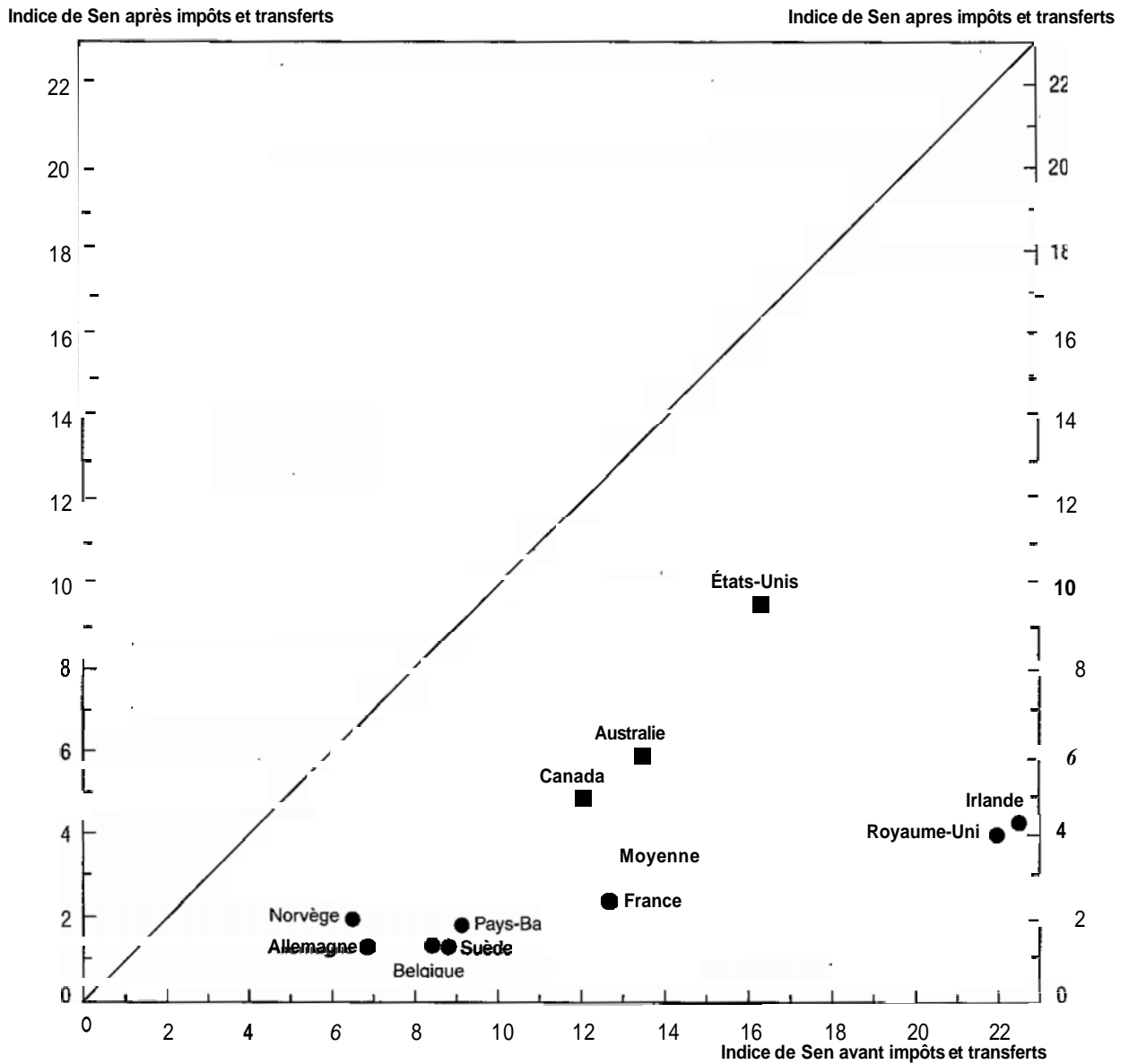
Le graphique 5 compare les indices de Sen concernant les enfants avant et après impôts et transferts. La pauvreté des enfants, avant impôts et transferts, mesurée par  $S$ , est la plus forte en Irlande et au Royaume-Uni et la plus faible en Allemagne et en Norvège. Après prise en compte des impôts et des transferts, la pauvreté globale affectant les enfants mesurée sur la base du revenu disponible de leur famille est la plus faible en Belgique, en Allemagne et en Suède et la plus élevée aux États-Unis. La réduction de la pauvreté des enfants (mesurée par la baisse de  $S$ ) est plus importante dans tous les pays européens qu'aux États-Unis, les pourcentages de réduction de l'Australie et du Canada se situant dans une position intermédiaire.

Si l'on compare le graphique 5 au graphique 2 (indices de Sen concernant l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans) les situations des pays apparaissent à peu près les mêmes : l'Irlande et le Royaume-Uni font bande à part (valeurs très élevées de l'indice de Sen avant impôts et transferts, valeurs moyennes après impôts et transferts) ainsi que les États-Unis (valeurs de l'indice de Sen proches de la moyenne avant impôts et transferts et valeurs élevées après impôts et transferts).

Les colonnes (5), (6), (7) et (8) du tableau 7 indiquent les pourcentages de réduction de l'indice de Sen et les contributions relatives de ses éléments à cette variation, après prise en compte des transferts nets. Il convient de noter, en

	Indicateurs de bas revenus disponibles				Réduction de l'indice de Sen (variation en pourcentage) (5)	Contribution relative des éléments		
	Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini	Indice de Sen		Taux des bas revenus	Écart des bas revenus	Coefficient de Gini
	LIR (1)	ALG (2)	Gp (3)	S (4)		LIR (6)	LIR (7)	Gp (8)
Australie 85/86	12.0	33.7	0.2369	5.93	54.9	52 %	29 %	18 %
Belgique 85	3.6	24.4	0.1671	1.33	84.2	95 %	4 %	1 %
Canada 87	12.6	27.3	0.1579	4.89	58.3	48 %	30 %	22 %
France 84	5.7	28.9	0.1855	2.40	81.1	82 %	11 %	7 %
Allemagne 84/85	3.8	23.4	0.1523	1.33	80.7	60 %	24 %	16 %
Irlande 87	7.6	38.9	0.2931	4.32	80.8	77 %	14 %	9 %
Pays-Bas 87	4.1	26.1	0.2361	1.79	80.4	71 %	21 %	8 %
Norvège 86	3.9	34.3	0.2492	1.98	69.6	73 %	16 %	11 %
Suède 87	3.7	24.6	0.1327	1.28	85.5	64 %	20 %	16 %
Royaume-Uni 86	7.3	37.6	0.2817	4.03	81.7	77 %	13 %	10 %
États-Unis 86	21.0	32.9	0.1844	9.50	40.6	25 %	43 %	32 %
Moyenne (non pondérée)	7.8	30.2	0.2070	3.52	72.5	66 %	21 %	14 %

Graphique 5. **Indice de Sen avant et après prise en compte des transferts nets**  
Enfants vivant dans des familles à bas revenus



Notes : Indices de Sen au seuil de revenu de 50 pour cent.  
Moyenne : moyenne non pondérée des pays de l'échantillon.  
Source : Base de données micro-économiques LIS.

premier lieu, que les transferts nets entraînent une réduction de l'indice de Sen plus sensible pour les enfants que pour les familles dans tous les pays, et plus particulièrement au Canada, en France, en Suède et aux États-Unis. Dans la plupart des pays, ces pourcentages de réduction sont également plus importants que pour les deux autres catégories de familles vulnérables, les familles monoparentales et les familles nombreuses.



Tableau 8. **Variation en pourcentage de la mesure de la pauvreté de Sen après prise en compte des transferts nets**  
Enfants vivant dans des familles non-âgées

		Revenu marchand = 100			
		Taux des bas revenus LIR	Écart des bas revenus ALG	Coefficient de Gini Gp	Indice de Sen S
Australie 85/86	< 40 % de la médiane	45.2	69.6	65.7	34.1
	< 50 % de la médiane	68.6	59.6	55.4	45.1
	< 60 % de la médiane	92.4	61.1	51.5	59.6
Belgique 85	< 40 % de la médiane	12.4	89.1	96.0	11.5
	< 50 % de la médiane	16.5	94.2	96.5	15.8
	< 60 % de la médiane	29.3	71.2	89.8	23.3
Canada 87	< 40 % de la médiane	47.7	52.5	54.2	28.3
	< 50 % de la médiane	68.5	59.2	48.2	41.7
	< 60 % de la médiane	82.2	64.3	52.3	53.6
France 84	< 40 % de la médiane	18.9	85.9	77.8	16.1
	< 50 % de la médiane	23.1	80.1	77.7	18.9
	< 60 % de la médiane	34.2	67.6	71.7	24.8
Allemagne 84/85	< 40 % de la médiane	20.2	46.8	44.1	10.8
	< 50 % de la médiane	39.2	45.2	38.2	19.3
	< 60 % de la médiane	77.9	39.2	33.6	33.7
Irlande 87	< 40 % de la médiane	16.9	82.1	66.6	14.0
	< 50 % de la médiane	25.9	67.3	65.8	19.2
	< 60 % de la médiane	67.3	39.0	36.4	30.6
Pays-Bas 87	< 40 % de la médiane	13.3	84.8	89.0	11.9
	< 50 % de la médiane	28.7	56.8	71.8	19.6
	< 60 % de la médiane	40.9	58.2	61.3	26.7
Norvège 86	< 40 % de la médiane	30.3	70.6	79.5	24.0
	< 50 % de la médiane	40.2	71.2	68.7	30.4
	< 60 % de la médiane	60.9	61.6	61.0	40.9
Suède 87	< 40 % de la médiane	20.2	45.2	37.1	9.9
	< 50 % de la médiane	28.2	50.6	36.5	14.5
	< 60 % de la médiane	41.8	50.6	40.3	21.9
Royaume-Uni 86	< 40 % de la médiane	16.2	79.1	70.0	13.3
	< 50 % de la médiane	24.7	68.8	64.1	18.3
	< 60 % de la médiane	49.7	49.6	46.8	27.7
États-Unis 86	< 40 % de la médiane	70.3	58.8	46.2	42.7
	< 50 % de la médiane	90.1	64.2	51.4	59.4
	< 60 % de la médiane	98.1	73.1	42.7	66.9
Moyenne (non pondérée)	< 40 % de la médiane	28.3	69.5	66.0	19.7
	< 50 % de la médiane	41.3	65.2	61.3	27.5
	< 60 % de la médiane	61.3	57.8	53.4	37.3

**Notes** : Revenus ajustés avec une élasticité d'équivalence de 0.55. LIR, ALG et indice de Sen multipliés par 100.

Définitions et méthodes pour les indicateurs : voir la section I.

Source : Base de données micro-économiques LIS.

La forte réduction de l'indice de Sen en ce qui concerne les enfants est principalement due à des variations particulièrement importantes de l'incidence des bas revenus à la suite de la prise en compte des transferts nets. En conséquence, les contributions relatives de la réduction de l'inégalité et de l'intensité sont plus faibles que pour l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans. En moyenne, pour l'ensemble des pays, environ deux tiers de la réduction de la pauvreté peuvent être imputés à l'incidence des bas revenus : la contribution relative du taux des bas revenus à la réduction de la pauvreté globale affectant les enfants de familles à bas revenus est supérieure à 50 pour cent dans tous les pays sauf aux États-Unis. La diminution de l'écart des bas revenus ne contribue, en moyenne, qu'à un cinquième de la réduction de la pauvreté; les deux cas extrêmes sont la Belgique où cette contribution tombe à 4 pour cent et les États-Unis où elle s'élève à 43 pour cent. L'accentuation de l'égalité des revenus ne contribue, en moyenne, qu'à un septième de la réduction de la pauvreté affectant les enfants de familles à bas revenus. Une contribution significative de ce facteur est enregistrée seulement pour les États-Unis (un tiers) et, à un moindre degré, pour l'Australie et le Canada (un cinquième). Ceci suggère, à nouveau, que dans ces pays les transferts nets sont ciblés sur les catégories les plus pauvres de la population des familles avec enfants.

Le tableau 8 illustre la sensibilité de ces résultats à une modification des seuils de bas revenus. On constate que, quel que soit le seuil retenu, les pourcentages de réduction de l'indice Sen et de ses éléments sont plus forts pour les enfants que pour l'ensemble des familles considérées, et pour les deux catégories de familles vulnérables. Pour le seuil de 60 pour cent, par exemple, chacun des éléments de la pauvreté est réduit, en moyenne, d'au moins 40 pour cent, ce qui aboutit à ramener l'indice de Sen presque à un tiers de son niveau initial du fait de la prise en compte des transferts nets. En second lieu, la « règle empirique » mentionnée ci-dessus, selon laquelle la réduction de l'incidence des bas revenus fléchit et celle de l'inégalité augmente lorsque l'on relève le seuil de bas revenus, vaut également pour l'analyse des effets des transferts nets sur les enfants des familles à bas revenus.

## V. CONCLUSIONS

La présente étude examine le rôle joué par l'État dans la redistribution des revenus en faveur des familles se situant dans les tranches de revenus plus faibles. Afin d'évaluer les effets combinés sur les revenus des impôts et des transferts, l'analyse compare la pauvreté mesurée par le revenu marchand à celle mesurée par le revenu disponible. L'analyse est basée sur les données micro-économiques provenant de l'Étude sur les revenus (LIS) et concernant une année située vers le milieu ou la fin des années 80.

La principale conclusion qui ressort de l'étude est que les systèmes d'imposition et de transferts sociaux jouent un rôle important dans l'atténuation de la pauvreté dans tous les pays examinés. Mesurée par la réduction de l'indice de Sen, lequel constitue une mesure globale de la pauvreté, la redistribution des revenus en faveur des familles vulnérables est particulièrement forte dans les pays européens et comparativement modeste aux États-Unis. Les taux de réduction de la pauvreté observés en Australie et au Canada sont relativement faibles mais plus proches de la moyenne des pays de l'échantillon. La diminution de l'indice de Sen après prise en compte des transferts nets est similaire, en moyenne, pour l'ensemble des familles dont le chef a moins de 60 ans et pour les familles nombreuses, mais des diminutions plus fortes sont enregistrées pour les familles monoparentales et, surtout, pour les enfants.

Si les transferts nets ont pour effet de réduire la mesure globale de la pauvreté, c'est principalement parce qu'ils font passer une proportion plus importante des familles au-dessus du seuil de pauvreté. La diminution de l'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté contribue aussi de manière substantielle à la réduction de la pauvreté, tandis que l'accentuation de l'égalité de la distribution des revenus entre les pauvres joue un rôle plus modeste dans cette dernière. Il existe un trait commun dans tous les pays et pour toutes les catégories de la population étudiés : les transferts nets se traduisent par une réduction plus limitée de l'incidence des bas revenus lorsque l'on déplace le seuil de bas revenus vers le haut, tandis que l'inverse est vrai pour ce qui concerne l'inégalité des bas revenus et, dans une moindre mesure, leur intensité : ces deux éléments de la pauvreté globale sont de plus en plus réduits lorsque l'on relève les seuils de bas revenus.

Des schémas différents sont observés suivant les pays : la contribution relative de la réduction de l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire du nombre des familles pauvres, est plus importante dans les pays européens que dans les trois pays non européens étudiés où les transferts nets ont principalement pour effet de réduire l'écart des bas revenus et l'inégalité des revenus entre les pauvres. Ceci indique un certain ciblage des transferts sur les catégories les plus pauvres de la population dans ces derniers pays.

Un certain nombre de pays de l'OCDE ont procédé, ces dernières années, à des réformes de leur système d'imposition et de transferts, et des changements sont en cours dans un grand nombre d'autres. La principale raison de ces réformes est le souci de réduire les effets négatifs sur les incitations qui peuvent être inhérents à ces systèmes. Il convient, toutefois, de garder à l'esprit que l'un des principaux objectifs des systèmes d'imposition et de transferts est d'assurer un niveau de vie minimum socialement acceptable et que cet objectif traditionnel d'équité risque d'être compromis par des réformes visant à améliorer uniquement l'efficacité de ces systèmes.

## NOTES

1. Pour une analyse approfondie du projet d'Étude sur les revenus (Luxembourg Income Study – LIS), voir OCDE 1994 (à paraître).
2. Hagenaaers et De Vos (1987) ont appliqué huit définitions du seuil de pauvreté à une enquête sur les ménages réalisée en 1983 aux Pays-Bas (quatre définitions basées sur une approche absolue, trois sur une approche subjective et une sur une approche relative) : les taux globaux de pauvreté obtenus allaient de 5.7 à 33.5 pour cent de la population totale.
3. Un exemple en est l'indice de pauvreté actuel de l'administration de la sécurité sociale des États-Unis, mis au point par Orshansky (1965, 1969).
4. Les revenus disponibles médians estimés sont utilisés pour calculer les seuils de bas revenus aux niveaux de 40 pour cent, 50 pour cent et 60 pour cent (du revenu médian). Ces seuils sont indiqués dans l'annexe 2.
5. Pour une analyse théorique de l'effet de la non prise en compte des inégalités à l'intérieur de la famille sur les estimations de la pauvreté et pour des résultats empiriques concernant les Philippines, voir Haddad et Kanbur, 1990. Pour un examen des effets des transferts internes à la famille sur la situation économique des enfants, voir Qvortrup, 1990.
6. Certaines études comparatives ajustent aussi les revenus en fonction de la structure par âge de la famille. Rainwater (1988) montre que, pour neuf pays de l'OCDE (vers 1980), l'ajustement en fonction de l'âge du chef de famille a pour effet de diminuer le pourcentage global des bas revenus de 10 à 20 pour cent pour tous les pays. L'ordre de classement des pays n'était, toutefois, généralement pas affecté.
7. Il convient de noter, toutefois, qu'il ne s'agit pas d'une fonction linéaire et que l'on peut obtenir une courbe en « U » lorsque l'on inclut les deux valeurs extrêmes, 0 et 1, du paramètre  $e$ . Forster (1994) montre que ceci se vérifie pour les 14 pays de l'OCDE sous revue. Autrement dit, on ne peut calculer simplement des taux de bas revenus pour deux échelles d'équivalence extrêmes et supposer que des échelles intermédiaires conduiraient à des estimations de bas revenus intermédiaires.
8. Cette échelle donne une pondération de 1 pour le premier adulte, de 0.7 pour le second adulte et les suivants, et de 0.5 pour chaque enfant, ce qui implique une élasticité d'équivalence de 0.73.
9. La définition suédoise correspond à des unités fiscales et administratives combinées. Un problème particulier est posé par les unités jeunes : les jeunes adultes indépendants sur le plan économique mais vivant encore avec leurs parents dans un foyer sont considérés comme constituant des familles distinctes. La part de la population

jeune et toutes choses égales d'ailleurs, le niveau de pauvreté risque donc d'être surestimé lorsque la famille est choisie comme unité de référence.

10. L'intuition qui sous-tend le coefficient de Gini est la courbe de Lorenz qui est un mode bien connu de représentation graphique de la concentration des revenus. Les points de la courbe représentent les proportions cumulées de la population en commençant par les plus pauvres et les proportions cumulées de revenus qu'elles perçoivent. Si tous les revenus étaient égaux, ceci donnerait une diagonale à 45° (« courbe d'égalité parfaite»). Dans l'autre cas extrême, si l'unité la plus riche percevait la totalité des revenus, la courbe de Lorenz suivrait l'axe horizontal puis serait parallèle à l'axe vertical au niveau de 100 pour cent du revenu (« courbe d'inégalité parfaite»). Le coefficient de Gini correspond à la surface comprise entre la courbe de Lorenz et la diagonale à 45° exprimée en proportion du triangle complet. Pour une analyse détaillée des mesures de l'inégalité des revenus et du coefficient de Gini, voir Morris et Preston (1986), OCDE (1990a : 220 ff), et OCDE (1994).
11. Cet indicateur, LIR \* ALG, que l'on a appelé indice de pauvreté, a parfois été utilisé comme indicateur unique de la pauvreté (Atkinson, 1987; Sen, 1976).
12. La comparaison des revenus avant impôt et transferts avec les revenus après impôts et transferts suppose une absence de réactions de comportement. Dans une société sans impôt et sans transfert, le revenu marchand serait supérieur à la marge, si bien que le pourcentage de la population se situant en dessous d'un certain niveau absolu de revenu serait en fait inférieur à ce qu'indiquent les estimations statiques de la présente étude. D'autre part, ceci pourrait aussi modifier la distribution des revenus assurée par le marché.
13. La même caractéristique est observée pour les États-Unis au niveau de revenu correspondant à 40 pour cent du revenu médian (tableau non présenté).
14. Afin d'estimer la contribution relative des trois éléments de la variation de la pauvreté globale, on a utilisé l'approximation linéaire suivante de l'indice de Sen :
$$AS = ALIR * [ALG + (1 - ALG) * G_p] + AALG * [LIR * (1 - G_p)] + \Delta G_p * [LIR * (1 - ALG)] + \epsilon$$
Les taux d'explication de cette approximation du premier ordre étaient généralement supérieurs à 90 pour cent, sauf indication contraire figurant dans les tableaux. Une approche similaire a été utilisée par Achdut et Kristai (1993). Il convient de noter que, de par sa définition, l'indice de Sen est plus sensible aux variations du taux des bas revenus qu'à celles de l'écart de revenu ou du coefficient de Gini.
15. Les pays inclus dans cette étude sont l'Allemagne (1983), l'Espagne (1987), la France (1985), l'Irlande (1987), l'Italie (1985), les Pays-Bas (1985) et le Royaume-Uni (1985).
16. Pour cette définition, la population de référence est limitée aux enfants et non pas aux familles. Du point de vue technique, la population des enfants est « reconstruite » en multipliant les pondérations des ménages de l'échantillon par le nombre d'enfants de chaque famille.

## BIBLIOGRAPHIE

- Achdut, L. et O. Kristal, « Poverty in an international perspective : a reexamination », *Document de travail LIS*, n° 95, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1993.
- Atkinson, A.B., « Income maintenance and social insurance », *Handbook of Public Economics*, vol. II, pp. 779-908, 1987.
- Atkinson, A.B., « Comparing poverty rates internationally : lessons from recent studies in OECD countries », Discussion paper WSP/53, The Welfare State Programme, Suntory-Toyota International, Centre for Economics and Related Disciplines, London School of Economics, 1990.
- Beckerman, W., « Estimates of poverty in Italy 1975 », WEP 2-23/WP70, BIT, Genève, 1978.
- Bourguignon, F. et G. Fields, « Poverty measures and anti-poverty policy », *Recherches économiques de Louvain*, vol. 56, n° 3-4, Université catholique de Louvain, 1990.
- Bradshaw, J. et J. Millar, « Lone parent families in the United Kingdom », Department of Social Security, *Research Report*, n° 6, 1991.
- Buhrman, B., L. Rainwater, G. Schmaus et T. Smeeding, « Equivalence scales, well-being, inequality, and poverty : sensitivity estimates across ten countries using the LIS database », *Review of Income and Wealth*, n° 34, pp. 115-142, juin 1988.
- Carter, J. (éd.), « Measuring child poverty », *Child Poverty Policy Review*, n° 6, Melbourne, 1991.
- Chadeau, A., « Quelle est la valeur de la production non marchande des ménages? », *Revue économique de l'OCDE*, n° 18, pp. 85-104, printemps 1992, 1993.
- Deleeck, H. et K. Van den Bosch, « The measurement of poverty in a comparative context : empirical evidence and methodological evaluation on four poverty lines in seven EC countries », étude présentée au séminaire « Poverty Statistics in the EC », Noordwijk, 1989.
- De Vos, K. et Th. Garner, « An evaluation of subjective poverty definitions comparing results from the United States and the Netherlands », étude présentée à la 21<sup>e</sup> Conférence générale de l'International Association for Research in Income and Wealth, Rotterdam/Washington, 1989.
- Ekert-Jaffé, O., « Le coût de l'enfant en Europe », étude préparée pour le séminaire de l'INSEE de 1992 sur la protection sociale, Paris, janvier 1992.
- European Centre for Social Welfare Policy and Research, « Children at risk – Future developments in child welfare and family policy », *Report 33*, Vienne, 1989.

- EUROSTAT, « La pauvreté en chiffres : l'Europe au début des années 80 », étude réalisée par le Service consultatif de l'Institut des études sociales (Issas), 1990.
- Fischer, G.M., « The development and history of the poverty thresholds », *Social Security Bulletin*, vol. 55, n° 4, pp. 3-14, hiver 1992.
- Forster, M.F., « Comparing poverty in 13 OECD countries – Traditional and synthetic approaches », *Document de travail LIS*, n° 100, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1993.
- Forster, M.F., « Measurement of poverty and low incomes in a perspective of international comparisons », *Politique du marché du travail et politique sociale*, OCDE, Documents hors série n° 14, 1994.
- Fuchs, V.R., « Redefining poverty and redistributing income », *Public Interest*, vol. 8, pp. 88-95.
- Gornick, J. et L. Pavetti, « A demographic model of poverty among families with children : a comparative analysis of five industrialized countries based on microdata from the LIS », *Document de travail LIS*, n° 65, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1990.
- Gustafsson, B. et H. Uusitalo, « The Welfare State and poverty in Finland and Sweden from the mid-1960s to the mid-1980s », étude présentée à la 21<sup>e</sup> conférence générale de l'International Association for Research in Income and Wealth, 1989.
- Haddad, L. et R. Kanbur, « How serious is the neglect of intra-household inequality? », *The Economic Journal*, n° 100, pp. 866-881, septembre 1990.
- Hagenaars, A. et K. De Vos, « The definition and measurement of poverty », *The Journal of Human Resources*, XXIII/2, pp. 211-221, 1987.
- Harris, P., « Child poverty, inequality and social justice », *Child Poverty Policy Review*, n° 1, Melbourne, 1989.
- Hauser, R. et I. Fischer, « The relative economic status of one-parent families », *Document de travail LIS*, n° 6, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1985.
- Mitchell, D. et J. Bradshaw, « Lone parents and their incomes : a comparative study of ten countries », projet de rapport de ESRC, Université de York, 1991.
- Morris, N. et I. Preston, « Inequality, poverty, effect of taxes and benefits », *Bulletin of Economic Research*, vol. 38, pp. 277-343, 1986.
- OCDE, « Dépenses publiques affectées aux programmes de garantie de ressources », Paris, 1976.
- OCDE, « La liste OCDE des indicateurs sociaux », Paris, 1982.
- OCDE, « Base d'imposition du revenu des personnes physiques : étude comparée », Paris, 1990a.
- OCDE, « Les familles monoparentales : les enjeux économiques », Paris, 1990b.
- OCDE, « Distribution des revenus dans les pays de l'OCDE : données tirées de l'étude sur les revenus du Luxembourg », Paris, 1994 (à paraître).
- Orshansky, M., « Counting the poor : another look at the poverty profile », *Social Security Bulletin*, n° 28, pp. 3-29, 1965.
- Piachaud, D., « Problems in the definition of measurement of poverty », *Journal of Social Policy*, n° 16.2, pp. 147-164, 1987.
- Qvortrup, J., « Childhood as a social phenomenon », European Centre for Social Welfare Policy and Research, *Report 36*, Vienne, 1990.

- Rainwater, L., «Inequalities in the economic well-being of children and adults in ten nations», Document de travail LIS, n° 19, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1988.
- Rainwater, L. et T. Smeeding, «Cross-national trends in income poverty and dependency : the evidence for young adults in the eighties», Document de travail LIS, n° 67, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1991.
- Saunders, P. et F. Klau, «Le rôle du secteur public – Causes et conséquences de l'élargissement du secteur public», Revue économique de l'OCDE, n° 4, numéro spécial, printemps 1985.
- Sen, A., «Poverty : an ordinal approach to measurement», *Econometrica*, n° 44, pp. 219-231, 1976.
- Short, K. et Th. Garner, «Living arrangements of young adults living independently», Document de travail LIS, n° 29, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1989.
- Smeeding, T., B. Torrey et M. Rein, «Economic status of children and the elderly in eight countries», Palmer, Smeeding, Torrey (éd.), *The Vulnerable : America's Young and Old in the Industrial World*, pp. 89-119, Urban Institute Press, Washington, 1988.
- Smeeding, T. et B. Torrey, «Poor children in rich countries», *Science*, vol. 242, pp. 873-877, The American Association for the Advancement of Science, 1988.
- Smeeding, T., «Poverty, affluence, and the income costs of children : cross-national evidence from the LIS», *Journal of Post Keynesian Economics*, hiver 1988-89, vol. XI, n° 2, pp. 222-239, 1989.
- Smeeding, T., P. Saunders, J. Coder, St. Jenkins, J. Fritzell, A. Hagenaars, R. Hauser et M. Wolfson, «Poverty, inequality and family living standards impacts across seven nations : the effects of non-cash subsidies for health, education and housing», *Review of Income and Wealth*, pp. 229-256, septembre 1993.
- Sørensen, A., «Single mothers, low income, and women's economic risks. The cases of Sweden, West Germany and the United States», Document de travail LIS, n° 60, Étude sur les revenus, Luxembourg, 1990.



*Annexe 1*  
**ENQUÊTES UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT  
 DES FICHIERS DE DONNÉES LIS**

Entre parenthèses, la taille non pondérée de l'échantillon

---

Australie 1985/86	Income Distribution Survey (enquête sur la distribution des revenus) (7563)
Autriche 1987	Mikrozensus (11147)
Belgique 1985	Les conditions de vie des ménages en 1985 (6471)
Canada 1987	Enquête sur les finances des consommateurs (10999)
France 1984	Revenus fiscaux (11044)
Allemagne 1984/85	Das sozio-ökonomische Panel, Welle1/Welle2 (Étude du panel socio-économique, phase 1/phase 2) (5174)
Irlande 1987	Survey of Income Distribution (enquête sur la distribution des revenus) (3297)
Italie 1986	Indagine Campionaria sui Bilanci Delle Famiglie (enquête de la Banque d'Italie sur les revenus) (8022)
Luxembourg 1985	Panel socio-économique « Liewen zu Letzebuerg » (2012)
Pays-Bas 1987	Aanvullend Voorziengengebruik Onderzoek (4833)
Norvège 1986	Inteks-og fornuesstatistikk 1986 (statistiques des revenus et de la propriété 1986) (4975)
Suède 1987	Inkomstfordelningsundersökningen(enquête sur la distribution des revenus) (9421)
Royaume-Uni 1986	The Family Expenditure Survey (enquête sur les dépenses des familles) (6795)
États-Unis 1986	March Current Population Survey (enquête permanente sur la population de mars) (11614)

---



*Annexe 2*  
**SEUILS DE PAUVRETÉ EN MONNAIES NATIONALES**  
 Familles non âgées et ensemble de la population

		Familles non âgées	Ensemble de la population
Australie 85/86	< 40 % de la médiane	4 860.0	4 352.2
Dollars australiens	< 50 % de la médiane	6 075.0	5 440.3
	< 60 % de la médiane	7 290.0	6 528.4
Autriche 87	< 40 % de la médiane	63 465.1	61 600.0
Schillings autrichiens	< 50 % de la médiane	79 331.4	77 000.0
	< 60 % de la médiane	95 197.6	92 400.0
Belgique 85	< 40 % de la médiane	1 462.2	1 393.4
Centaines de francs belges	< 50 % de la médiane	1 827.8	1 741.7
	< 60 % de la médiane	2 193.4	2 090.0
Canada 87	< 40 % de la médiane	6 949.4	6 678.1
Dollars canadiens	< 50 % de la médiane	8 686.7	8 347.6
	< 60 % de la médiane	10 424.0	10 017.1
France 84	< 40 % de la médiane	24 170.2	23 125.8
Francs français	< 50 % de la médiane	30 212.8	28 907.2
	< 60 % de la médiane	36 255.3	34 688.6
Allemagne 84/85	< 40 % de la médiane	8 437.8	8 044.4
Marks allemands	< 50 % de la médiane	10 547.3	10 055.5
	< 60 % de la médiane	12 656.8	12 066.5
Irlande 87	< 40 % de la médiane	1 878.6	1 765.2
Livres irlandaises	< 50 % de la médiane	2 348.3	2 206.5
	< 60 % de la médiane	2 818.0	2 647.8
Italie 86	< 40 % de la médiane	4 292.0	4 068.0
Milliers de liras italiennes	< 50 % de la médiane	5 365.0	5 085.0
	< 60 % de la médiane	6 437.9	6 102.0
Luxembourg 85	< 40 % de la médiane	185 250.0	178 027.2
Francs luxembourgeois	< 50 % de la médiane	231 562.5	222 534.1
	< 60 % de la médiane	277 874.9	267 040.9
Pays-Bas 87	< 40 % de la médiane	7 484.8	6 904.8
Florins	< 50 % de la médiane	9 356.0	8 631.0
	< 60 % de la médiane	11 227.2	10 357.2
Norvège 86	< 40 % de la médiane	40 584.0	39 505.2
Couronnes norvégiennes	< 50 % de la médiane	50 730.0	49 381.5
	< 60 % de la médiane	60 876.0	59 257.7
Suède 87	< 40 % de la médiane	29 760.0	29 294.0
Couronnes suédoises	< 50 % de la médiane	37 200.0	36 617.5
	< 60 % de la médiane	44 640.0	43 941.0
Royaume-Uni 86	< 40 % de la médiane	2 117.6	1 910.8
Livres sterling	< 50 % de la médiane	2 647.1	2 388.5
	< 60 % de la médiane	3 176.5	2 866.2
États-Unis 86	< 40 % de la médiane	5 357.8	5 081.3
Dollars des États-Unis	< 50 % de la médiane	6 697.3	6 351.6
	< 60 % de la médiane	8 036.7	7 621.9

**Noies : Le concept de revenu utilisé est le revenu ajusté en fonction de la taille de la famille, selon une échelle d'équivalence comportant une élasticité de 0.55.**

**Les familles non âgées sont définies comme celles dont le chef est âgé de moins de 60 ans.**

**Source : Base de données micro-économiques LIS.**